



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE TERRITOIRE DU BRIANÇONNAIS



AR Prefecture

005-210501615-20221205-220804-DE
Reçu le 08/12/2022

PROJET

Entre :

- **La Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) des Hautes-Alpes** représentée par la Présidente de son Conseil d'administration, Madame Nadine PACALET et par son Directeur, Monsieur Rodolphe DAMOUR dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- **La Communauté de Commune du Briançonnais**, représentée par son Président, Monsieur Arnaud MURGIA, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;
- **La commune de Briançon**, représentée par son Maire, Monsieur Arnaud MURGIA, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- **La commune de Cervières**, représentée par son Maire, Monsieur Jean Franck VIOUJAS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- **La commune de La Grave**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre PIC, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- **La commune du Monétier Les Bains**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marie REY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- **La commune de Montgenèvre**, représentée par son Maire, Monsieur Guy HERMITTE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- **La commune de Névache**, représentée par son Maire, Madame Claudine CHRETIEN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- **La commune de Puy-Saint-André**, représentée par son Maire, Madame Estelle ARNAUD, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- **La commune de Puy-Saint-Pierre**, représentée par son Maire, Monsieur Vincent FAUBERT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

- **La commune de Saint-Chaffrey**, représentée par son Maire, Madame Corinne CHANFRAY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- **La commune de La Salle les Alpes**, représentée par son Maire, Monsieur Emeric SALLE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- **La commune de Val des Prés**, représentée par son Maire, Monsieur Thierry AIMARD, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- **La commune de Villard d'Arène**, représentée par son Maire, Monsieur Olivier FONS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- **La commune de Villard-Saint-Pancrace**, représentée par son Maire, Monsieur Sébastien FINE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu le Procès-verbal de la Commission d'Action Sociale et Sanitaire de la Caf des Hautes-Alpes en date du 9 septembre 2021 concernant le plan de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Briançonnais en date du ... figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Briançon en date du ... figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Cervières en date du ... figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de La Grave en date du ... figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville du Monétier Les Bains en date du ... figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Montgenèvre en date du ... figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Névache en date du ... figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Puy-Saint-André en date du ... figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Puy-Saint-Pierre en date du ... figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Chaffrey en date du ... figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de La Salle Les Alpes en date du 13 octobre 2022 figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Val des Prés en date du ... figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Villar d'Arène en date du ... figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Villard-Saint-Pancrace en date du ... figurant en annexe 4 de la présente convention.

PROJET

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les

partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire (Cf Annexe 1 Diagnostic partagé).

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la CCSS des Hautes-Alpes et la Communauté de Communes et l'ensemble des communes du Briançonnais souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire du Briançonnais concernent :

- La petite enfance : aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale, participer à l'égalité des chances notamment pour les familles les plus précarisées ou confrontées au handicap ;
- L'enfance-jeunesse : aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale, accompagner le public jeune dans la réalisation de leur projet de vie sociale et professionnelle ;
- La parentalité : soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- l'animation de la vie sociale : accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- L'accès aux droits : garantir la qualité et l'accès aux droits ;
- La prévention : coordonner les acteurs du sanitaire et du social.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES)

La Communauté de Communes du Briançonnais détient les compétences suivantes :

- La Petite Enfance ;
- L'équipement Centre Social.

Les autres champs d'intervention de la présente Ctg relèvent de la compétence communale.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;

- Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de chaque signataire.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la Communauté de communes du Briançonnais.

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue **1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026**.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle

sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Gap, Le 08/11/2022

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Le Directeur de la CCSS des Hautes-Alpes Rodolphe DAMOUR	La Présidente du Conseil d'Administration de la CCSS des Hautes-Alpes Nadine PACALET
Le Président de la Communauté de Communes Du Briançonnais Arnaud MURGIA	Le Maire de Briançon Arnaud MURGIA
Le Maire de Cervières Jean Franck VIOUJAS	Le Maire de La Grave Jean-Pierre PIC
Le Maire du Monêtier Les Bains Jean-Marie REY	Le Maire de Montgenèvre Guy HERMITTE
La Maire de Névache Claudine CHRETIEN	La Maire de Puy-Saint-André Estelle ARNAUD
Le Maire de Puy-Saint-Pierre Vincent FAUBERT	La Maire de Saint-Chaffrey Corinne CHANFRAY
Le Maire de La Salle Les Alpes Emeric SALLE	Le Maire de Val des Prés Thierry AIMARD
Le Maire de Villar d'Arène Olivier FONS	Le Maire de Villar-Saint-Pancrace Sébastien FINE

ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

- **Le diagnostic de territoire partagé,**
- **Le diagnostic territorial réalisé à l'échelle du département par le Dispositif Régional d'Observation Sociale (Dros) dans le cadre du Sdsf1 2022-2026,**

¹ Sdsf : Schéma Départemental des Services aux Familles.

DIAGNOSTIC PARTAGE

TERRITOIRE DU BRIANÇONNAIS

PREAMBULE

La branche Famille accompagne l'ensemble des familles dans le cadre d'une offre globale de services combinant le versement des prestations et la mise en œuvre d'une politique d'action sociale et familiale. L'offre de services proposée par la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) des Hautes-Alpes concerne les politiques de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, du soutien à la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'amélioration du cadre de vie, de l'insertion, du handicap et de l'accès aux droits et aux services.

A ce titre, la CCSS des Hautes-Alpes assure la vice-présidence du Comité Départemental des Services aux Familles (Cdsf).

Le Cdsf, unique instance partenariale de pilotage en matière de modes d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité, décline les orientations définies nationalement au sein d'un Schéma départemental des services aux familles (Sdsf). Ce schéma a notamment pour objet d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles et de définir les actions départementales. Il est défini sur la base d'un diagnostic partagé.

Elaboré pour les années 2022 à 2026, le Sdsf est signé par L'Etat, le Département, l'Association des Maires de France et la CCSS.

L'ensemble des partenaires ainsi réunis ont approuvé le déploiement d'action sur les 5 domaines suivants :

- La petite enfance
- La jeunesse
- La parentalité
- L'animation de la vie sociale
- L'accès aux droits

Le plan d'action du Sdsf des Hautes-Alpes s'articule autour de 4 grandes orientations :

- L'interconnaissance et les complémentarités entre les acteurs
- La professionnalisation des personnels et l'attractivité des métiers
- Les actions d'information à l'attention des usagers
- Le développement de l'offre de services sur les territoires dépourvus

Les Conventions Territoriales Globales (Ctg) conclues entre les collectivités territoriales et la CCSS représentent le volet opérationnel des orientations du Sdsf pour la branche Famille.

En effet, la mise en place d'une Convention territoriale globale de services aux familles (Ctg) permet de décliner les politiques nationales, portées par la branche Famille, de manière structurée tout en objectivant les moyens (financiers, humains, partenariaux, etc.) déployés sur son territoire.

En 2021, la CCSS des Hautes-Alpes et la Communauté de Communes du Briançonnais, travaillent ensemble à la mise en œuvre d'une Ctg couvrant les domaines de la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et la santé.

Cette Ctg repose sur la réalisation d'un diagnostic de territoire.

Afin de le réaliser, la CCB et la CCSS se sont appuyées sur les données issues :

- Des Fiches territoire (Bases de données Cnaf).
- Du site de l'INSEE.
- D'IMAJE, Indicateur de Mesure de l'Accueil du Jeune Enfant, applicatif développé par la Cnaf.
- D'un questionnaire en ligne et des réunions publiques mis en place afin de recueillir les besoins des habitants et des familles.

Ce diagnostic partagé s'appuie par ailleurs sur les documents suivants :

- Le diagnostic territorial Petite Enfance réalisé par la Coordinatrice Petite Enfance de la CC du BRIANÇONNAIS en 2018 (DTPE) ;
- Le diagnostic territorial réalisé par la MJC CS du Briançonnais, dans le cadre de son projet social 2015-2018 (DTPS).

Le portrait social de territoire ainsi établi est présenté en 1^{ère} partie.

Il est complété avec le diagnostic territorial réalisé en janvier 2022 et à l'échelle du département par le Dispositif Régional d'Observation Sociale (Dros).

La 2^{nde} partie du diagnostic porte sur les l'offres de service déployées sur le Briançonnais.



La Communauté de Communes
du Briançonnais au sein du
département des Hautes-Alpes.

I/. Analyse de l'évolution du contexte local

I/.1. Les données sociodémographiques

Les communes du territoire Briançonnais

Nom	Habitants	Densité Hab/km ²	Nom	Habitants	Densité Hab/km ²
Briançon	11 625	394.9	Puy-Saint-Pierre	538	68.7
Cervièrès	188	1.8	Saint-Chaffrey	1 604	60.5
La Grave	482	3.8	La Salle Les Alpes	982	27.1
Le Monétier Les Bains	1 056	10.8	Val des Prés	641	14.0
Montgenèvre	456	11.4	Villar-d'Arène	311	3.9
Névache	359	1.9	Villar-Saint-Pancrace	1 472	34.7
Puy-Saint-André	462	29.7			

➤ Sources : INSEE 2020 – Population municipale / INSEE RP 2018 – Densité de la population

Densité		
Briançonnais	HA ¹	France
23.2 hab/km ²	25.4 hab/km ²	105.5 hab/km ²

➤ Source : INSEE RP 2018 – Densité de la population

Population municipale du territoire : 20 173 habitants.

4 communes sur 13 regroupent plus de 1 000 habitants (soit 31% des communes).

Ces communes concentrent 78% de la population, la seule commune de Briançon regroupe quant à elle 58% de la population du territoire.

¹ Hautes-Alpes



La population et comparaison départementale

	Briançonnais		Hautes-Alpes		France Métropolitaine
Population – 2018	19 546	100%	140 698	100%	100%
0-14 ans	3 419	17.5%	22 736	16.2%	17.47%
15-29 ans	2 547	13%	19 293	13.7%	17.50%
30-44 ans	3 662	18.7%	24 350	17.3%	18.39%
45-59 ans	4 289	21.9%	29 904	21.3%	19.48%
60-74 ans	3 690	18.9%	28 264	20.1%	17.35%
75 ans et plus	1 939	9.9%	16 152	11.5%	9.81%

➤ Source : INSEE, RP2018, exploitations principales, géographie eu 01/01/2021.

La part des 30-59 ans dans la population sur le territoire du Briançonnais est légèrement plus importante que celles relevées au niveau départemental et national.

L'indice de vieillissement du Briançonnais est de 94 personnes de 65 ans et + pour 100 jeunes de -20 ans, cela indique une population plutôt jeune sur le territoire.

Evolution de la population tranche d'âge 0/14 ans :

	2008	2013	2018	2019
Population totale	19 955	20 719	19 546	19 719
0-14 ans	3 804	3 798	3 419	3 454

➤ Source INSEE au 12/07/2022

Extrait du DTPE :

Le territoire du Briançonnais est un territoire de haute montagne qui se trouve dans le département des Hautes-Alpes. Il est situé à la frontière italienne et est également mitoyen de l'Isère, de la Savoie et des Alpes-de-Haute-Provence.

C'est un territoire, de 843.75 km² enclavé en raison de sa situation géographique : situé à environ 110 km de Turin, 120 km de Grenoble et 270 km de Marseille.

L'accès principal s'effectue par la route nationale (RN 91), le long de la Durance. Les cols du Lautaret (2082m) et de Montgenèvre (1850m) sont des accès secondaires qui peuvent être occasionnellement fermés l'hiver.

Il y a 19 546 habitants (Source INSEE 2018 – population total contre 21 014 en 2014) au sein de la Communauté de Communes du Briançonnais qui regroupe 13 communes : Briançon, Cervières, la Grave, Le Monétier-les-Bains, Montgenèvre, Névache, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes, Val des Près, Villar d'Arène et Villard-Saint-Pancrace.

Briançon est la ville-centre de ce territoire et se situe à la confluence de plusieurs vallées. Cette confluence a créé une vallée élargie qui a permis l'installation et le développement de la ville et des villages alentours.

Les données du SCOT : La population de la CC du BRIANÇONNAIS connaît un ralentissement brutal à partir des années 1990 dû en partie à la chute du solde migratoire² ; ce solde est négatif (-0.5%) de 1990 à 1999, marquant un véritable exode de la population Briançonnaise dû au départ de l'armée et à des problématiques économiques.

Les années suivantes, ce solde migratoire fluctue : positif entre 1999 et 2010, mais passe par une période en négatif de 2003 à 2008 ; il est de nouveau positif entre 2009 et 2014 (+0.6%)

Briançon, la ville-centre, est la plus touchée. Elle connaît un ralentissement de la croissance de sa population alors que le poids démographique des communes périphériques tend à s'accroître. Briançon regroupait 81% de la population de la Communauté de communes du Briançonnais en 1975, contre 58% en 2010.

Le Briançonnais connaît une attractivité résidentielle moindre que celle du département. Malgré cela, la prévision attendue, d'ici 2030, serait de 22 775 habitants, soit une augmentation de 1 761 habitants sur le territoire.

² Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes sorties du territoire sur une année.

La population allocataire

Nbre habitants		Nbre allocataires Caf (0 – 70 ans et+)		Nbre de Personnes Caf couvertes (0 – 70 ans et +)		Part des personnes Caf couvertes sur la population	
Briançonnais	HA	Briançonnais	HA	Briançonnais	HA	Briançonnais	HA
20 173	141 284	4 012 Soit 19.89% de la population	27 204 Soit 19.25 % de la population	9 039	61 253	44.80%	43.4%

➤ Source : INSEE RP2020 / Fiches territoire_CAF2020

Evolution des naissances :

	2018	2019	2020	Taux de natalité
Briançonnais	168	189	149	9.6‰ 2019
Hautes-Alpes	1 235	1 221	1 157	8.3‰ en 2020
France	717 795	717 795	733 857	10.9‰ en 2020

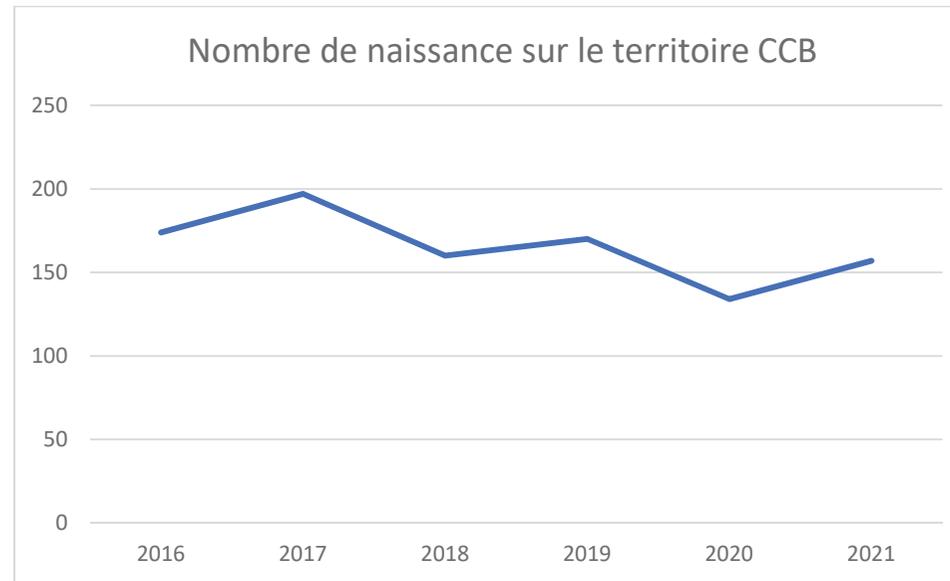
➤ Source : INSEE

Le taux de natalité entre 2013 et 2018 a été le suivant :

Taux de natalité 2013-2018	
Briançonnais	HA
10‰	9.5‰

Nombre de naissances en 2020 par commune :

Commune	Naissances	Commune	Naissances	Commune	Naissances
Briançon	97	Puy-Saint-Pierre	4	Névache	1
Cervières	3	Saint-Chaffrey	5	Puy-Saint-André	2
La Grave	4	La Salle Les Alpes	7	Villar-Saint-Pancrace	5
Le Monétier Les Bains	8	Val des Prés	6		
Montgenèvre	3	Villar-d'Arène	4		



➤ Source : coordination petite enfance

Extrait du DTPE :

Depuis 2011, une baisse des naissances est constatée sur le territoire et surtout sur la ville-centre de Briançon. L'année 2017 montre une légère augmentation.

Tendance nationale (source CNAF) : baisse des naissances entre 2013 et 2017, conséquence des « creux » des naissances du milieu des années 1990 : ces années correspondent aux naissances des enfants et petits-enfants de ces générations « creuses ».

Extrait du DTPS :

Un territoire jeune mais en vieillissement.

La population du Briançonnais augmente régulièrement depuis 1968. Mais le taux de croissance ralentit. La CC du BRIANÇONNAIS est un territoire qui attire les jeunes ménages avec enfants en bas âges. Mais c'est aussi un territoire soumis à la tendance nationale du vieillissement de sa population.

Les profils urbains de Briançon et de la vallée de la Guisane sont vieillissants, malgré l'importance de petits logements, généralement attractifs pour les jeunes.

La population âgée migre vers la ville centre, où se trouvent les équipements adaptés à ses besoins. Les personnes âgées sont généralement propriétaires mais avec de faibles revenus, entraînant des difficultés d'adaptations de leur logement.

Des migrations résidentielles internes et à destination et en provenance du grand Sud Est. Bien que le solde migratoire soit positif sur la période 1990-2010 il est intéressant de s'attarder sur la période 2003-2008 marquée par un solde négatif. Sur cette période 3 574 personnes quittent la CC du BRIANÇONNAIS et seulement 2 717 personnes s'y installent.

En interne 870 personnes ont déménagé : 40% des départs et des installations se font à Briançon.

Les enfants (allocataires Caf) âgés de 0 – 25 ans révolus et comparaison départementale

	Briançonnais	Proportion	HA	Proportion
Enfants 0 à 2 ans	436	12.2%	3 197	13.3%
Enfants 3 à 5 ans	496	13.9%	3 339	13.9%
Enfants 6 à 11 ans	1 223	34.3%	8 104	33.7%
Enfants 12 à 15 ans	825	23.2%	5 340	22.2%
Enfants 16 à 19 ans	537	15.1%	3 804	15.8%
Enfants 20 à 24 ans	46	1.3%	283	1.2%
TOTAL	3 563		24 067	

➤ Source : Fiches territoire_CAF2020

La composition des tranches d'âges sur le territoire du Briançonnais est identique à celle relevée sur le département.

L'effectif des enfants âgés de plus de 6 ans est plus important que celui des jeunes enfants, constat identique à celui que nous observons sur le département.

Ce constat se confirme au regard de la proportion par tranche d'âge : celles des 6-12 ans est supérieure à celle des 0-6 ans.

La proportion des jeunes de 16-25 ans sur le Briançonnais est semblable à celle observée sur le département.

La structure familiale :

Nbre allocataires avec enfants (= familles allocataires)		Nbre allocataires Caf	
Briançonnais	HA	Briançonnais	HA
1 935	12 907	4 012	27 204
Proportion			
Briançonnais	HA		
48.23%	47.44%		

➤ Source : Fiches territoire_CAF2020

Nbr de familles biparentales parmi les familles allocataires		Nbre de familles Caf monoparentales		Nbre familles Caf nombreuses (+ de 3 enfants)		Nbre familles Caf monoparentales avec 3 enfants ou +	
Briançonnais	HA	Briançonnais	HA	Briançonnais	HA	Briançonnais	HA
1 282	8 729	653	4 178	292	2 139	68	451
Proportion		Proportion		Proportion		Proportion	
Briançonnais	HA	Briançonnais	HA	Briançonnais	HA	Briançonnais	HA
66.25%	67.63%	33.75%	32.37%	15.09%	16.57%	3.51%	3.49%

➤ Source : Fiches territoire_CAF2020

Le nombre de familles sur le Briançonnais est très légèrement au-dessous de la moyenne départementale. 1/3 des familles sont des familles monoparentales (même constat sur les Hautes-Alpes). La part de familles nombreuses monoparentales est quasiment identique à la part départementale.

L'activité professionnelle :

Taux de femmes Caf actives avec enfants de – 6 ans		Taux de parents Caf actifs avec enfants de – 6 ans	
Briançonnais	HA	Briançonnais	HA
83.8%	81.3%	81.2%	79%

➤ Source IMAJE 2020

Nombre de familles Caf avec enfants de 0 à 5 ans :

- Briançonnais : 766, soit 39.59% des allocataires avec enfants.
- Hautes-Alpes : 5 568, soit 43.14% des allocataires avec enfants.

Les données d'activité détaillées pour les familles avec des enfants de plus de 6 ans ne sont pas connues.

Taux d'activité des 15-64 ans		Taux de chômage 15-64 ans	
Briançonnais	HA	Briançonnais	HA
76.5%	75.80%	7.00%	10.30%

➤ Source INSEE - 2018

Globalement, un taux d'activité sur le Briançonnais supérieur à la moyenne départementale.

Le niveau de ressources :

Pour rappel :

Nbre familles Caf et Msa avec enfants 0-5 ans	
Briançonnais	HA
766	5 568

➤ Source IMAJE – année 2020

Nombre de familles (Caf et Msa) avec enfants de moins de 6 ans dont les ressources brutes mensuelles sont :

< 0.5 Smic		Entre 0.5 et 1 Smic		Entre 1 et 2 Smic		Entre 2 et 3 Smic		>3 Smic		Ressources inconnues	
Briançonnais	HA	Briançonnais	HA	Briançonnais	HA	Briançonnais	HA	Briançonnais	HA	Briançonnais	HA
22	106	118	796	230	1 861	38	340	10	77	NS	11
Proportion		Proportion		Proportion		Proportion		Proportion		Proportion	
Briançonnais	HA	Briançonnais	HA	Briançonnais	HA	Briançonnais	HA	Briançonnais	HA	Briançonnais	HA
5.2%	3.3%	28.1%	24.9%	54.8%	58.3%	9.0%	10.7%	2.4%	2.4%	NS	0.3%

➤ Source IMAJE – année 2020

Le niveau de ressources des familles du Briançonnais est inférieur au niveau de ressources observé au niveau départemental. Nous pouvons conclure que les familles habitant sur le Briançonnais ont des revenus inférieurs à la moyenne départementale.

	Briançonnais	Proportion	HA	Proportion
Foyers allocataires	4 012		27 204	
Foyers allocataires à bas revenus	1 233	30.7%	8 271	30.4%
Personnes couvertes à bas revenus	2 503	27.7%	16 490	26.9%

➤ Source : Fiches territoire_CAF2020

Les mêmes proportions entre le Briançonnais et le département sont observées, avec une moyenne de 30% de foyers allocataires avec des bas revenus.

	Briançonnais	Proportion	HA	Proportion
Familles biparentales	1 282	82.84%	8 729	84.53 %
Familles biparentales à bas revenus	220	17.16%	1 350	15.47%
Familles monoparentales	653	46.86	4 178	46.82%
Familles monoparentales à bas revenus	347	53.14%	2 222	53.18%

➤ Source : Fiches territoire_CAF2020

De manière générale, la part des familles monoparentales à bas revenus est supérieure à la part des familles biparentales à bas revenus : 3 fois plus de familles monoparentales à bas revenus.

La moitié des familles monoparentales sont à bas revenus.

	Briançonnais	Proportion	HA	Proportion
Enfants 0-5 ans	932		6 536	
Enfants 0-5 ans – bas revenus	247	26.5%	1 602	24.51%
Enfants 6-11 ans	1 223		8 104	
Enfants 6-11 ans – bas revenus	299	24.4%	2 025	25.0%
Enfants 12-17 ans	1 174		7 680	
Enfants 12-17 ans – bas revenus	358	30.49%	2 238	29.14%
TOTAL	3 329		22 320	
TOTAL BAS REVENUS	904	27.2%	5 865	26.3%

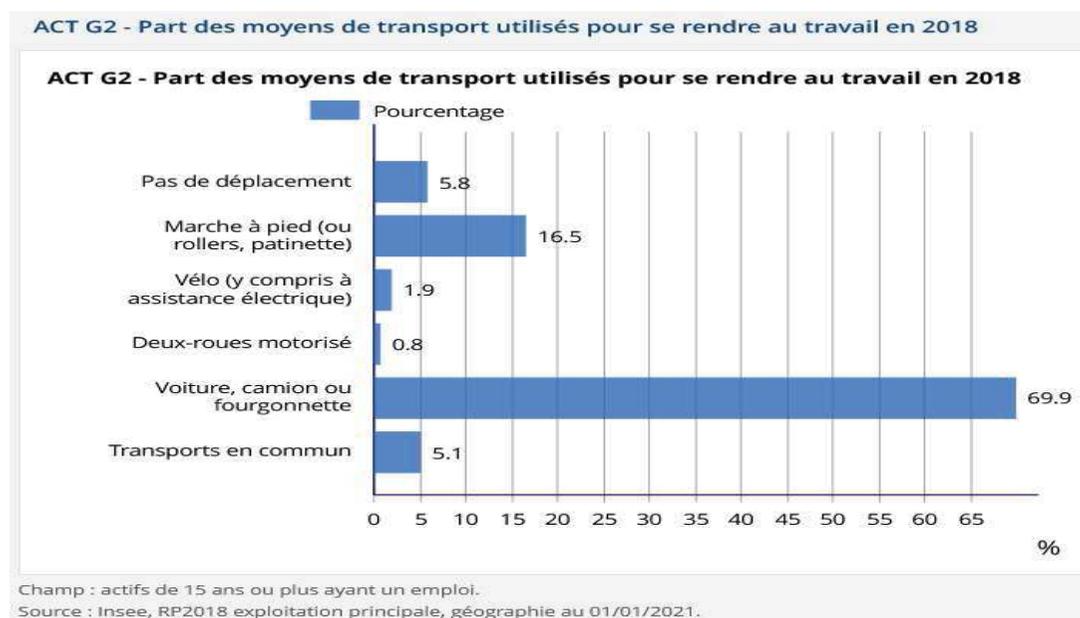
➤ Source : Fiches territoire_CAF2020

La répartition des enfants à bas revenus par tranche d'âges est identique entre le Briançonnais et le département.

Taux de pauvreté	
Briançonnais	HA
14%	13.9%

➤ Source INSEE - 2019

La mobilité



Les mêmes proportions sont observées pour l'année 2019 (INSEE)

Commune de résidence	Actifs travaillant dans la commune de résidence	Actifs travaillant dans une autre commune de la CCB	Actifs travaillant hors CCB	TOTAL
Briançon	4 283	830	422	5 535
Cervièrès	10	70	15	95
La Grave	200	15	73	289
La Salle-les-Alpes	308	168	10	486
Le Monétier-les-Bains	307	163	40	510
Montgenèvre	247	57	8	311
Névache	126	63	8	197
Puy-Saint-André	30	161	15	206
Puy-Saint-Pierre	50	141	37	229
Saint-Chaffrey	382	366	60	808
Val-des-Prés	65	224	10	299
Villar-d'Arène	77	69	24	171
Villar-Saint-Pancrace	151	450	49	650
TOTAL	6 236	2 777	772	9 786

Seulement 7 % des actifs sortent du territoire pour accéder à leur lieu de travail. Les principales destinations correspondent à L'Argentière-la-Bessée (131), Gap (103), et dans une moindre mesure Guillestre (43), Mont-de-Lans (les Deux-Alpes, 37), Saint-Martin-de-Queyrières (36).

Les transports (source : diagnostic du plan mobilité 2022) :

- Déserte intercommunale
 - 1 ligne à l'année dessert la vallée de la Guisane (14 trajets/jours)
 - 1 ligne à l'année Briançon-Montgenèvre (16 trajets/j)

- Déserte locale : transport à l'année

Existence d'un réseau Urbain avec 3 lignes régulières et une ligne spécifique dimanche et jours fériés qui dessert la commune de Briançon avec des extensions sur Villard St Pancrace et Puy st André.

- Transport à la demande

5 services de transport à la demande desservent les extrémités du réseau : Puy st André, Fonchristianne, le Fontenil et Pramorel (8 courses théoriques sur réservation).

- Développement des modes « doux »

Création d'aire de covoiturage, projet de voie verte (« via Guisane », « via Clarée ») et projet d'aménagement piste cyclable dans le centre de Briançon.

Retours questionnaires/réunions publiques :

Les habitants du territoire expriment le besoin de pistes cyclables et de la création de la « via Clarée » et de la « via Guisane ». Ils souhaiteraient un transport urbain de qualité accessible toute l'année et pour tous, qui relierait toutes les communes. Les jeunes des vallées ont des difficultés pour se déplacer jusqu'à la ville centre pour toutes les activités.

La problématique du handicap ressort aussi : navette pour personne à mobilité réduite, amélioration de la voirie (trottoirs, passage PMR...)

Le logement

	Nombre total de logements	Part des résidences principales	Part des résidences secondaires (y compris logements occasionnels)	Part des logements vacants	Part des ménages propriétaires de leur résidence principale
Briançonnais	26 427	34.4%	60.4%	5.2%	56.5%
HA	136 581	48.6%	45.5%	5.8%	60.6%

➤ Source INSEE - 2018

56% des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires.

La part des résidences secondaires dans le Briançonnais est largement supérieure à celle des Hautes-Alpes.

Cela témoigne de l'attraction touristique du territoire et d'une activité économique très marquée par la saisonnalité.

En 2019, le nombre total de logement était de 26 899 avec 34.4% de résidences principales et 60.4% pour le secondaire. Le nombre de logement a augmenté mais les proportions des logements principaux et des secondaires restent les mêmes.

Le SCOT du Briançonnais prévoit une augmentation de 1 600 résidences principales de 2015 à 2030, dont 1 100 sur l'agglomération de Briançon.

Taux d'occupation des logements

LOG G0 - Résidences principales selon l'état de suroccupation (hors studios occupés par une personne)

	%
Suroccupé	3,4
Non suroccupé	96,6

Source : Insee, RP2019 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2022.

Logements sociaux

Logements sociaux : source : ERILIA, OPH05, UNICIL, Immobilier Méditerranée

Commune	Nombre de logement sociaux
Briançon	1 383
Montgenèvre	66
Saint Chaffrey	95
La salle les Alpes	63
Monétier les Bains	29
Val des près	66
Névache	29
Villar d'arène	6
Total CCB	1737

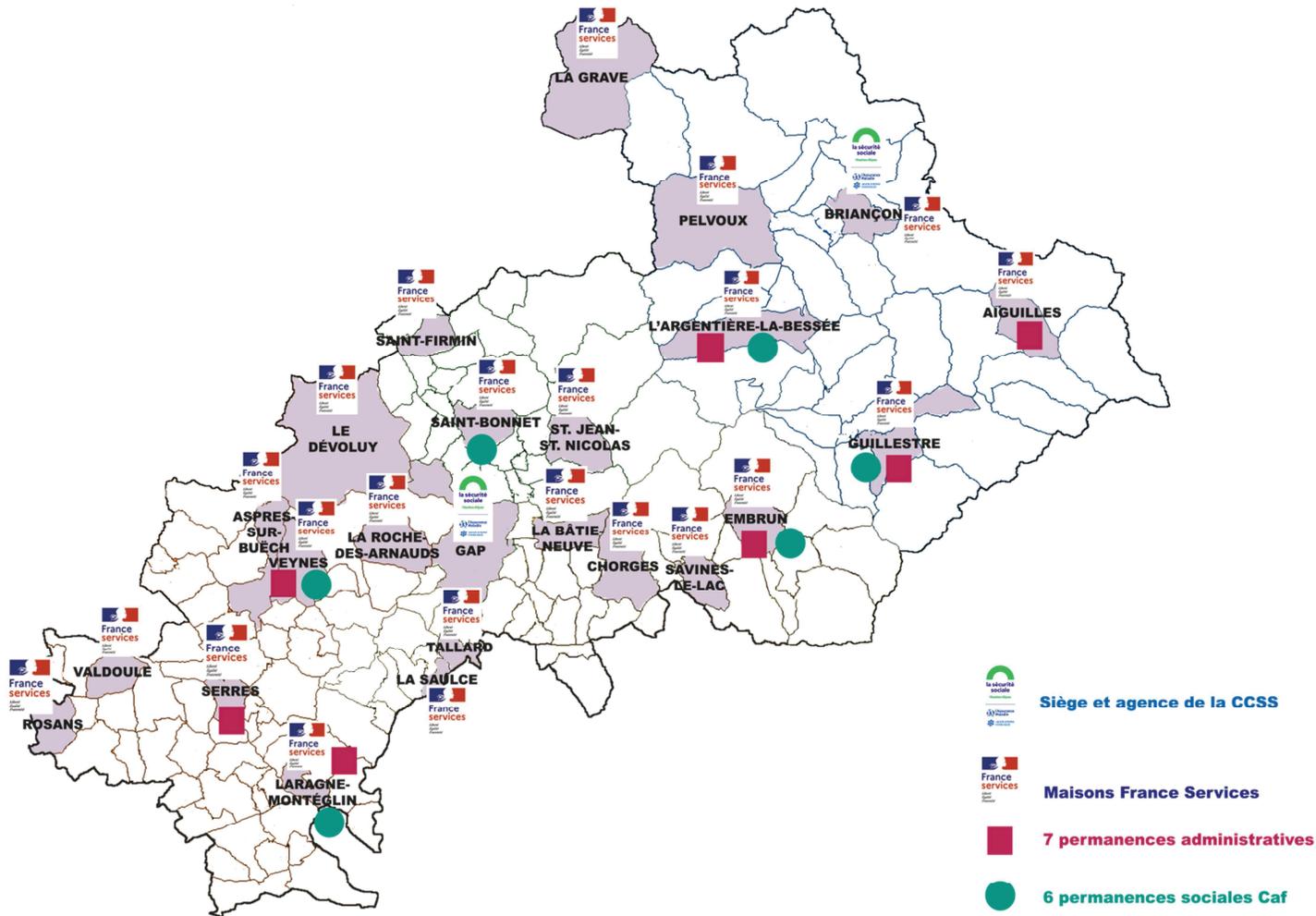
Autres logements :

- 2 résidences meublées, équipées à Briançon pour des personnes en situation de précarité : 34 appartements
- Résidence des travailleurs saisonniers : Briançon
- Aire d'accueil des gens du voyage

Retours questionnaires/réunions publiques :

Les habitants soulèvent la problématique des logements saisonniers en nombre insuffisant sur notre territoire. Les prix des logements ne sont pas abordables. Ils souhaitent des lits « chauds » et des logements sociaux.

L'accès aux droits



Sur le territoire, 1 espace France Service est présent à Briançon (ville centre). Celui-ci organise des permanences dans les communes éloignées de la ville centre. En 2021, les permanences ont été étendues aux communes de St Chaffrey, Val des Prés, Villard St Pancrace, et La Salle les Alpes, Puy St André. La France Services couvre 10 communes sur 13 du territoire.

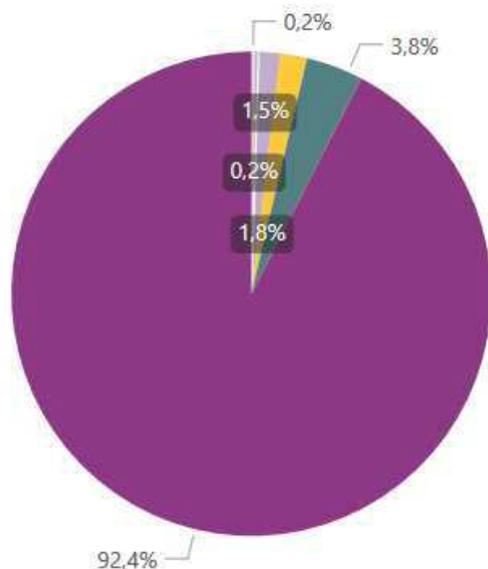
Sur Briançon :

- organisation de permanences Caf et Cnam ;
- présence d'une Maison des Solidarités et d'une Maison des Adolescents ;
- présence d'un espace numérique Caf/Cnam

Le centre social du Briançonnais propose également 1 lieu d'accueil à Briançon.

Le 2^{ème} espace France Service du territoire se situe sur la commune de La Grave est porté par la Poste.

Répartition des flux contacts Allocataires (authentifiés) entre Août 2018 et Janvier 2019



Nature contact

● Web ● Téléphone SVI ● Mail, Lettres allocataires ● Téléphone agent ● RDV Accueil ● RDV Travail social

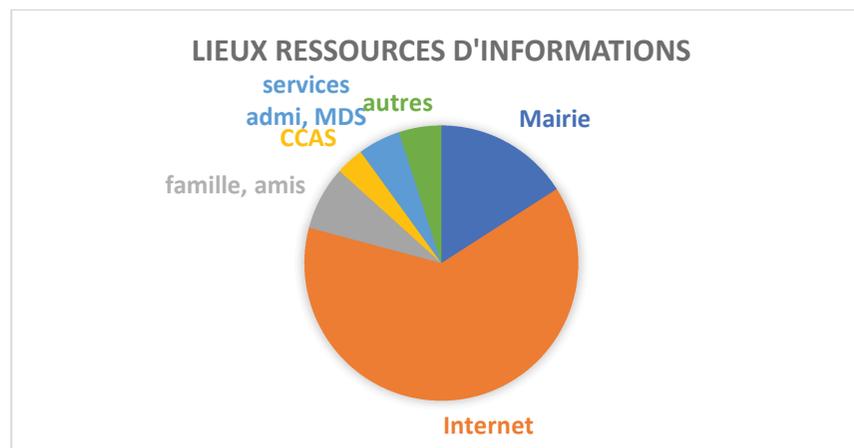
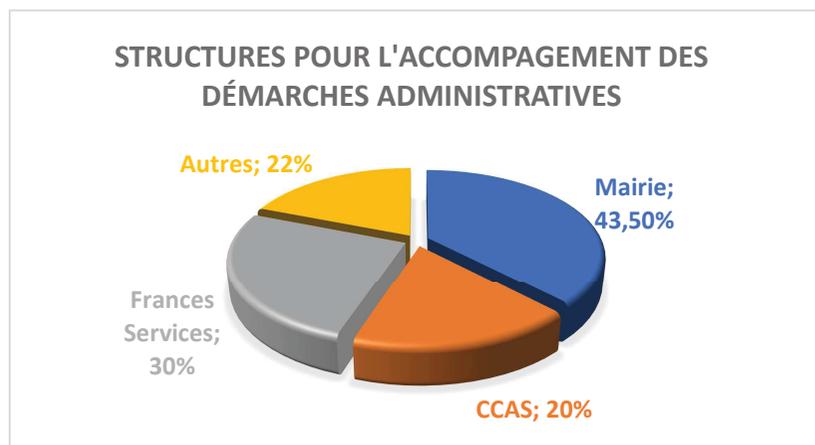
Le graphique ci-dessus illustre que le mode de communication privilégié est le numérique.

Bilan quantitatif 2021 France Services du Briançonnais : 5 163 demandes

- 4 014 demandes en présentiel
- 1 051 demandes par téléphones
- 98 demandes par mail

Retours questionnaires/réunions publiques :

Les structures sollicitées par les habitants pour l'accompagnement dans leurs démarches :



Ce dernier graphique rejoint celui des allocataires ci-dessus, montrant que le numérique joue un rôle important aujourd'hui dans notre société. Malgré ce fait, certains habitants soulignent le manque d'informations pour les personnes vulnérables (personnes âgés, porteur de handicap...)

I/. 2. Le contexte local

Dispositifs et projets urbanistiques

	CC du Briançonnais
Dispositifs et projets urbanistiques et d'aménagement du territoire	<p>Briançon : Parc des Sports avec gymnase, mur d'escalade, skate parc, terrain rugby, foot</p> <p>Cité administrative (services publics), lits, commerces,</p> <p>Complexes touristiques : Monétier, la Salle les Alpes</p> <p>Maison de santé pluridisciplinaire : La Salle les Alpes</p> <p>Projet de logement : Villard St Pancrace</p>

Localisation de structures, équipements et services

	CC du Briançonnais
Etablissements scolaires 6-16 ans	<p>18 écoles (dont 9 à Briançon)</p> <p>2 collèges (Briançon)</p> <p>1 lycée (Briançon)</p>
Equipements sportifs	<p>Piscines : centre aquatique Briançon, La Salle les Alpes, et 2 piscines baignades biologiques</p> <p>Centres Bien-être : Les Grands Bains à Monétier et Durancia à Montgenèvre</p> <p>Terrain multisport et city stade : La Salle les Alpes, La Grave, Villard d'Arène, Montgenèvre, Val des Prés</p> <p>Bike parc espace VTT : La Salle les Alpes, Montgenèvre, Villard St Pancrace</p> <p>Patinoire : Briançon (intérieur), en extérieur hiver : Montgenèvre, La Salle les Alpes</p> <p>Terrain de football : Briançon, Villard St Pancrace, La Salle les Alpes/Monétier</p> <p>Terrain tennis : Briançon (indoor et outdoor), outdoor : Monétier, La Grave, Villard d'Arène, Névache, Montgenèvre</p> <p>Gymnase : Briançon (3)</p> <p>Skate parc : Briançon (indoor), outdoor : la Salle les Alpes,</p> <p>Pumptrack : St Chaffrey et Monétier</p> <p>Mur escalade : outdoor : Briançon, La Salle les Alpes, indoor : Briançon (dans Gymnase)</p> <p>Stade de rugby : Briançon</p> <p>Golf : Montgenèvre</p> <p>Piste d'athlétisme : Briançon</p> <p>Stations de ski</p>

Equipements culturels	Cinéma : Briançon, Montgenèvre, la Salle les Alpes, Monétier Bibliothèques : St Chaffrey, la Salle, Monétier, la Grave, Villar d'Arène, Villard St Pancrace, Cervières, Val des Prés Médiathèque : Briançon Théâtre : Briançon Centre d'art contemporain : Briançon CRIB : théâtre danse musique : Briançon Atelier des Beaux-Arts : Briançon Musées : Briançon, Monétier, La Salle les Alpes, Villard St Pancrace, Maison de la Géologie : Puy St André
Services de santé	Hôpital (avec IRM) : Briançon Laboratoire : Briançon Centre d'imagerie médical : Briançon CMPP/CAMPS : Briançon Pas de pédiatre en libéral
Services administratifs	CCAS : Briançon, Monétier, La Salle les Alpes, St Chaffrey, Villard St Pancrace, Montgenèvre, Maison des solidarités du Département avec le service de PMI : Briançon La France Service : Briançon et itinérance des permanences sur le territoire CPAM, CAF : Briançon Sous-préfecture : Briançon Maison de la Justice et du Droit : Briançon Service des Finances Publiques : Briançon Pôle Emploi
Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans	Maison des adolescents Services de Prévention spécialisé MJC/centre social Association 432A Mission jeune

Les écoles du territoire du Briançonnais		
Briançon 8 publiques et 1 privée	Névache 1 primaire	Montgenèvre 1 primaire et 1 maternelle
La Salle les Alpes 1 primaire	La Grave/Villar d'Arène 1 primaire	Villard St Pancrace 1 primaire
St Chaffrey 1 primaire	Puy St Pierre 1 primaire	Val des Prés 1 élémentaire
Monétier 1 primaire		

Vie économique

CC du Briançonnais	
Zones d'activités	Briançon, Puy St André, Villard St Pancrace, Monétier Pépinière et Hôtel d'entreprise : Briançon

CONSTATS / ENJEUX DU TERRITOIRE

- Un territoire rural de montagne => un enjeu de mobilité et d'accès aux équipements et services.
- Une population relativement jeune => un enjeu de d'accès aux équipements et services, d'attractivité du territoire et de lutte contre l'isolement.
- Des contacts allocataires via Internet majoritairement => un enjeu de maintien et/ou de développement de l'accès au numérique.
- Un taux d'activité supérieur et un taux de chômage inférieur à la moyenne départementale => un enjeu de maintien des emplois.
- De multiples acteurs et dispositifs de territoire => un enjeu de cohérence territoriale (vérifier l'adéquation entre les différents projets de développements du territoire qu'ils soient social, économique, écologique ou encore culturel).

II/. Les équipements et services du territoire

Acteur majeur de la politique sociale, la CCSS des Hautes-Alpes assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La branche Famille contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

Le détail de l'offre sur le territoire du Briançonnais est présenté ci-après.

II/ 1. La petite enfance

L'Accueil collectif

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (Eaje)

	MAC³ Les P'tites Boucles Briançon	MAC Les Loustics de la Durance Briançon	MAC La Guisane St Chaffrey	MC⁴ Les Marmots du Mélézin Villard-St-Pancrace	MC Le Château des Enfants La Grave	MAC Les Sourires Montgenèvre	MC Les Eterlous Le Monétier- Les-Bains	MC Les Lutins des Alpes La Salle Les Alpes
Gestionnaire	CCB	Association Les Loustics	CCB	Association Les Loustics	Association Les Château des Enfants	Mairie de Montgenèvre	Association Trait-Union	SCOP L'univers des enfants
Places	85 places 0 – 4 ans	20 places 0 – 6 ans	39 places 0 – 4 ans	10 places 0 – 6 ans	10 places 0 – 6 ans	20 places 0 - 6 ans	10 places 0 – 3 ans	10 places 0 – 4 ans
Amplitude d'ouverture journalière	11 h/j Du lundi au vendredi	11 h/jour Du lundi au vendredi	10 h/jour Du lundi au vendredi	11h/jour Du lundi au vendredi	10 h/jour Du lundi au vendredi	10 h/jour Du lundi au vendredi	10h/j Lundi au vendredi	11h/j lundi au vendredi
Type de financement	PSU Prestation de service unique versée au gestionnaire	PSU Prestation de service unique versée au gestionnaire	PSU Prestation de service unique versée au gestionnaire	PAJE Prestation d'accueil du jeune enfant versée à la famille	PAJE Prestation d'accueil du jeune enfant versée à la famille			

³ MAC = multi-accueil collectif

⁴ MC = micro crèche

	MAC Les P'tites Boucles Briançon	MAC Les Loustics de la Durance Briançon	MAC La Guisane St Chaffrey	MC Les Marmots du Mélézin Villard-St-Pancrace	MC Le Château des Enfants La Grave	MAC Les Sourires Montgenèvre	MC Les Eterlous Le Monétier-Les-Bains	MC Les Lutins des Alpes La Salle Les Alpes
Taux d'occupation	48.35% <i>Pas de modulation de l'agrément</i>	74.18%	82.29%	76.50%	92.44%	60.04%	ND	ND
Service couches et repas	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	ND	ND
Nombre d'enfants inscrits	164	71	79	48	20	47	ND	ND
Nombre d'enfants payant moins de 1€/h	46 Soit 28.05%	24 Soit 33.80%	22 Soit 27.85%	19 Soit 39.58%	7 Soit 35%	11 Soit 23.4%	ND	ND
Nombre d'enfant accueilli bénéficiaire de l'AEEH	1	2	0	0	0	0	ND	ND

➤ Source : MAIA Caf 2021

Focus sur certaines structures :

Plusieurs structures d'accueil petite enfance sont ouvertes sur des horaires élargis.

MAC Les Sourires	Ouverture les samedis, dimanche et jours fériés en saison d'hiver (décembre – avril) 15 places 8h – 18h
MC Les Eterlous	Ouverture les samedis, dimanche et jours fériés en saison d'hiver et d'été 10 places
MC Les Lutins des Alpes	Ouverture les samedis, dimanche et jours fériés en saison d'hiver 10 places

Au total, pour 2021, 204 places d'accueil collectif sont proposées pour 436 enfants (Allocataires Caf) de moins de 3 ans. (0.47 place par enfant)
Pour les Hautes-Alpes, 1 093 places d'accueil collectif sont offertes aux 3 197 enfants (Allocataires Caf) de moins de 3 ans. (0.34 place par enfant).

	Nbre place accueil collectif	Nbre d'enfants d'allocataires Caf	Place par enfant
Briançonnais	204	436	0.47
Hautes-Alpes	1 093	3 197	0.34

Cette offre d'accueil collective est complétée par des structures saisonnières :

- Les Poussins/ESF à Saint-Chaffrey (Chantemerle) accordent des tarifs préférentiels aux habitants du Briançonnais selon les places disponibles. Elle accueille des enfants de 8 mois à 6 ans.
- Crèche de l'ESF à Montgenèvre ;
- Les Eterlous au Monétier-Les-Bains : structure mixte avec 14 places halte-garderie, couplée avec la micro crèche (structure permanent, Cf. ci-dessus).

Ces structures peuvent parfois accueillir les enfants de familles de résidents permanents sur demande.

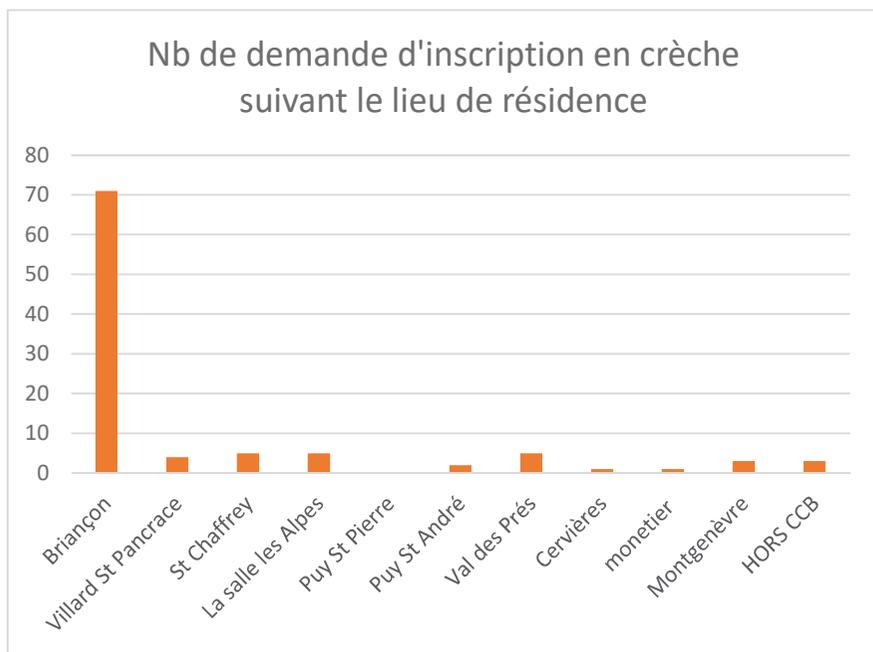
La scolarisation des enfants : Effectifs de rentrée par école

Nb enfants rentrée :	2018	2019	2020	2021
Briançon	1 199	1 164	1 184	1 101
Montgenèvre	27	31	40	45
Montgenèvre les Alberts	22	15	16	14
Névache	34	31	32	28
Val des Prés,	43	29	25	24
Monetier	88	83	80	80
La Salle les Alpes	83	82	82	73
St Chaffrey	109	120	112	100
Puy St pierre	53	52	61	50
Villard St Pancrace	116	121	115	121
La Grave	53	62	57	49
Villard d'Arène	15			
TOTAL CCB	1 842	1 790	1 804	1 685

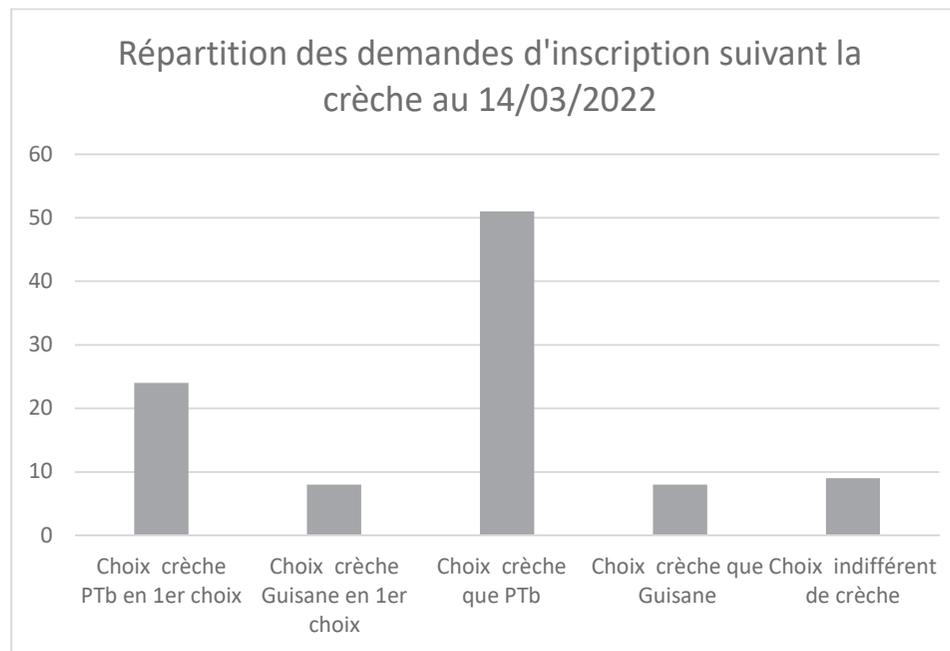
➤ Source Education Nationale

Statistiques petite enfance sur les 2 crèches communautaires :

La liste d'attente :



➤ Source : coordination petite enfance au 14/03/2022



➤ Source : coordination petite enfance au 14/03/2022

Au 14 mars 2022, 71% des demandes émanent de familles résidant sur la ville-centre.
Au regard du graphique, les demandes pour la crèche de la ville-centre sont plus importantes.

L'Accueil individuel

L'accueil individuel

➤ Sources : IMAJE, Coordinatrice Petite Enfance BRIANÇONNAIS et Service PMI – Département des Hautes-Alpes

L'accueil individuel concerne l'accueil des enfants :

- au domicile d'un assistant maternel (AM) agréé, par le service PMI du Département,
- au domicile de la famille, par une garde à domicile,
- au sein d'une Maison d'Assistant Maternel.

Eléments de contexte issu de IMAJE

Assistants maternels (ASM) agréés en activité :

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
CC Briançonnais	40	39	29

Evolution annuelle moyenne sur 3 ans : -14.9%

Assistants maternels (ASM) en activité selon le nombre d'enfants accueillis

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
1 enfant accueilli	9.7%	6.9%
2 enfants accueillis	12.9%	6.9%
3 enfants accueillis	25.8%	24.1%
4 enfants accueillis	29%	27.6%
5 enfants accueillis & plus	22.6%	34.5%

ASM en activité pour 100 enfants Caf et Msa de – 3 ans :

Au 30/12/2020	Au 30/12/2021
Briançonnais : 7	Briançonnais : 6.5
	HA : 9.2

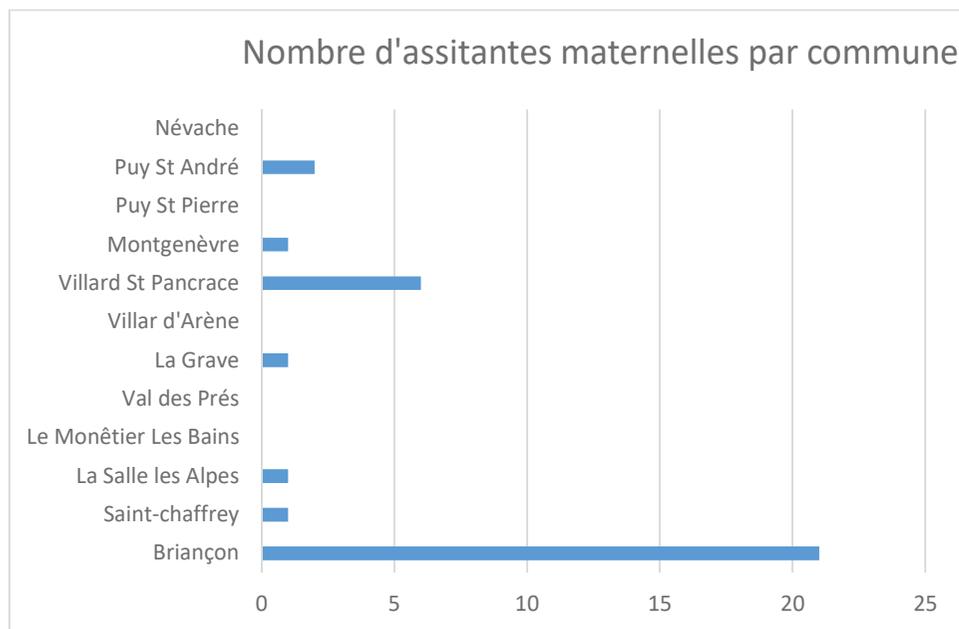
Part des ASM en activité de 55 ans et + :

Au 30/12/2020	Au 30/12/2021
Briançonnais : 19.4%	Briançonnais : 24.1%
	HA : 26.8%

➤ **24% des AM cesseront leur activité à court terme.**

Extrait du DTPE :

Répartition des AM en activité sur le territoire, par communes (source PMI – mars 2022) :



Les communes sans assistantes maternelles sont Cervières, Villard D'Arène, Névache, Puy St Pierre, Val des prés, Monétier.

La vallée de la Clarée (Val des Prés et Névache), ne compte plus d'assistantes maternelles. Les crèches les plus proches sont à 1/2h en voiture (Montgenèvre ou Briançon). Il y a peu de kilomètre en distance, mais il s'agit de routes de montagne.

Au 1 juin 2022, 33 assistantes maternelles sont sur la liste de diffusion au public, émise par la PMI des Hautes-Alpes pour un total de 108 places d'accueil.

La CCSS des Hautes-Alpes accompagne également l'installation des nouveaux assistants maternels en octroyant une prime.

Entre 2020 et 2021, aucune assistante maternelle n'a bénéficié de cette prime à l'installation.

Les Maison d'Assistants Maternels (Mam)

Une Mam est un lieu où 2 à 6 assistantes maternelles peuvent se regrouper, dont 4 exerçant simultanément. Le nombre total d'enfants simultanément accueillis dans une Mam ne peut pas excéder 20.

Le fonctionnement de la Mam est déterminé selon un règlement précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement commun aux assistants maternels.

Aucune MAM n'est ouverte sur le territoire du Briançonnais.

La garde à domicile

Une association, basée à La Roche de Rame, propose un service de garde à domicile pour les enfants du territoire et des Hautes-Alpes.

Le Relais petite enfance (Rpe)

Les Relais petite enfance (Rpe) sont des lieux d'information sur l'ensemble des modes d'accueil (collectifs et individuels). Ce sont aussi des lieux de rencontre et d'échange pour les futurs parents, les parents, les assistantes maternelles et les autres professionnels de la petite enfance.

Les missions des Rpe sont déclinées en 5 points :

1. Participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel selon les orientations définies par le comité départemental des services aux familles
2. Offrir aux assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ainsi que les conseiller pour mettre en œuvre les principes applicables à l'accueil du jeune enfant prévus par la charte nationale mentionnée à l'article L. 214-1-1, notamment en organisant des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'ils accueillent
3. Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle
4. Assister les assistants maternels dans les démarches à accomplir en application des articles L. 421-3 et L. 421-4;
5. Informer les parents, ou les représentants légaux, sur les modes d'accueil du jeune enfant définis à l'article L. 214-1, individuels et collectifs, présents sur leur territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil sur le mieux adapté à leurs besoins.

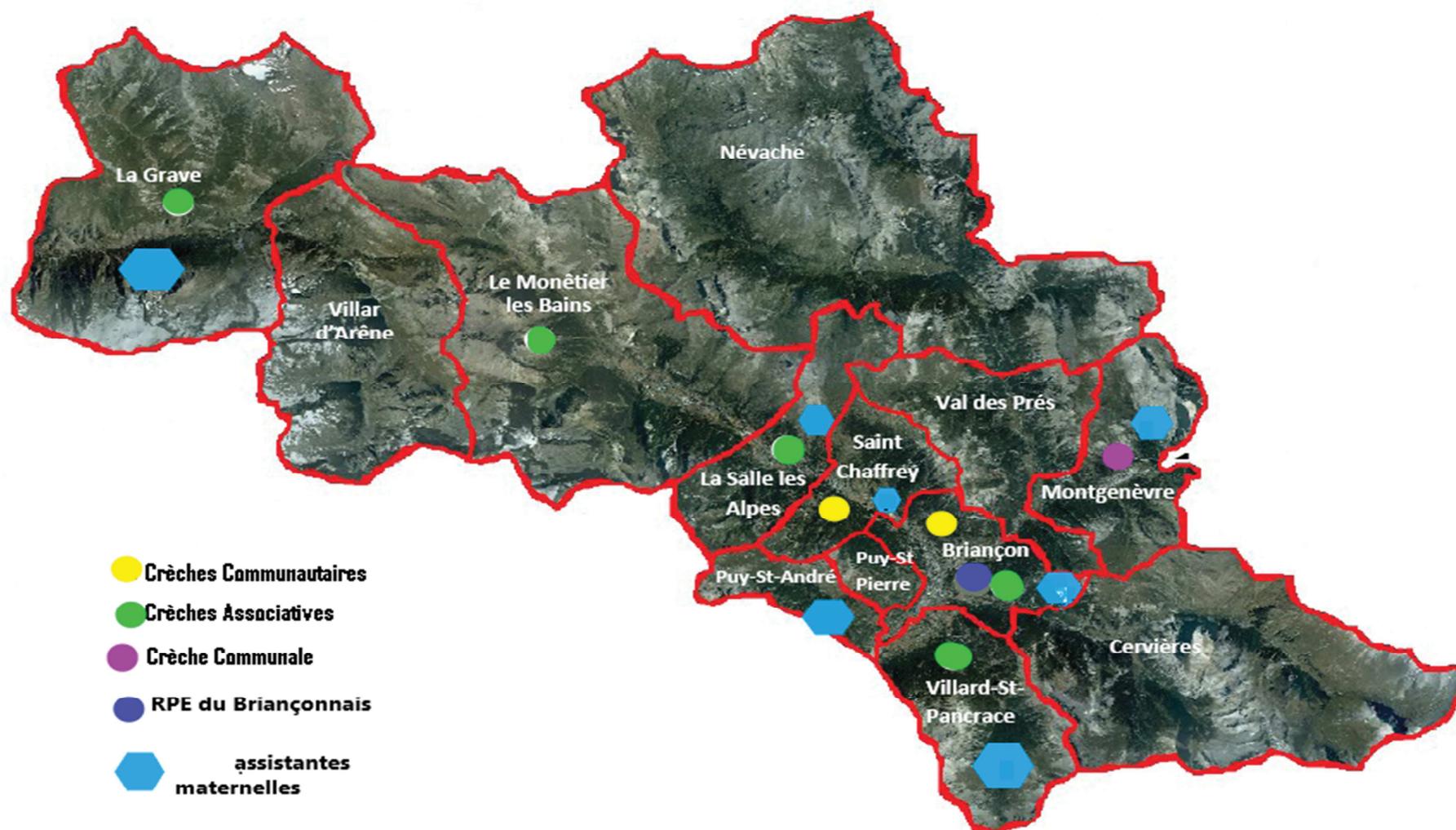
Sur le Briançonnais, 1 Rpe est agréé par la CCSS des Hautes-Alpes.

	RPE BRIANÇONNAIS
Gestionnaire	Communauté de Communes du Briançonnais
Territoire d'intervention	La CC Briançonnais, 13 communes. Le Rpe bénéficie d'un local à Briançon. Il se déplace sur d'autres lieux pour des temps d'activité.
ETP animatrice	0.60 Etp
Public	Les assistants maternels et les garde à domicile accompagnés des enfants dont ils ont la garde.
Mission renforcée	Le Ram Briançonnais est engagé dans la mission « promotion renforcée de l'accueil individuel ».

➤ Source : CCSS Hautes-Alpes.

Répartition territoriale de l'offre d'accueil petite enfance :

Répartition des structures petite enfance sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais



Extrait du DTPE :

L'offre Petite enfance a évolué :

- *L'augmentation de l'offre d'accueil sur le territoire depuis 2013 a fourni à la population un large panel de modes d'accueil. Cela a permis aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale. La construction de nouvelles crèches permet une couverture territoriale plus importante.*
- *L'ouverture de ces nouvelles structures a fait baisser le délai d'attente pour avoir une place en crèche, mais les demandes restent importantes.*

Pourtant à ce jour, certaines tendances et constats apparaissent sur les dernières années :

- *Une baisse des naissances sur le territoire.*
- *Une augmentation du travail à temps partiel des familles. Chaque enfant étant inscrit sur un plus faible nombre d'heures cela a une incidence directe sur le remplissage des crèches : une diminution significative du nombre d'heures réalisées ce qui implique d'accueillir plus d'enfants pour remplir une place, obtenir le même nombre d'heures et le même taux de remplissage.*
- *Les mères prennent des congés parentaux et préfèrent garder leurs bébés.*
- *Les familles ne se déplacent plus pour avoir un mode d'accueil, elles ont une préférence pour la crèche à proximité de leur lieu d'habitation (souvent une voiture par ménage).*
- *Une incertitude de l'emploi plane sur beaucoup de parents : ceux-ci ne savent pas comment ils vont travailler dans 6 mois, voire 3 mois...*
- *La diminution des vrais travailleurs saisonniers sur les deux crèches de la CC du BRIANÇONNAIS : les « vrais » saisonniers (les 2 parents sont saisonniers) se retrouvent surtout dans les villages de station, mais non dans le pourtour de la ville centre.*
- *Une augmentation de familles en difficulté, en précarité d'emploi avec des difficultés financières, ce qui génère une augmentation du travail relationnel des directrices de crèche et de la coordinatrice (entretien, écoute, orientation ...) mais aussi une diminution des participations familiales des familles.*
- *La crise COVID a fragilisé les structures familiales : on observe en crèche de nombreuses séparations de parents ce qui a une répercussion sur le bien-être de leur enfant.*
- *Les familles travaillent moins donc ont moins de revenus, et ce fait, il se crée des réseaux d'entraide entre familles pour la garde, les services....*
- *On note également une augmentation des familles monoparentales.*
- *Une certaine mouvance du retour à la simplicité, à la proximité... Mouvements écologiques, prise de conscience du bien-être de soi, les mouvements solidaires et coopératifs...les réseaux sociaux sur les tendances éducatives, pédagogiques : « c'est mieux à la maison ».*

Pistes d'orientations possibles

- *Adaptation de la capacité d'accueil des crèches communautaires année par année.*
- *Travail en collaboration étroite avec toutes les crèches du territoire, afin d'avoir une cohésion dans les modes d'accueil.*
- *Proposer de nouveaux projets de mode d'accueil axés sur la parentalité.*

Retours questionnaires/réunion publiques

Quatre besoins récurrents ressortent des questionnaires :

- des places de crèches
- des modes d'accueil dans les vallées adjacentes à la ville centre. Sur la vallée de la Clarée, il n'y a plus aucun mode d'accueil.

- des lieux de rassemblement pour les parents avec de jeune enfant (échanges, partage...). Exemple : lieu d'accueil parent enfant (LAEP)
- des accueils atypiques : samedi, plus large amplitude pour la crèche, accueil ponctuel, périscolaire.

Constats et propositions relevés par le groupe de travail

Constats	Propositions
<p><u>Professionnels de la petite enfance / difficultés de recrutement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - rémunération non attractive - difficultés pour se loger (coûts trop élevés) et donc pour s'installer - volonté de travailler à temps partiel 	<ul style="list-style-type: none"> - Revalorisation des métiers. - Solliciter le centre de formation Chantoiseau pour mettre en place des actions comme une priorisation des places de formation pour les stagiaires du territoire. - Recruter des personnes déjà installées sur le territoire - Création d'un pôle de « recrutement » : vivier de personnel à disposition pour les Eaje en cas de nécessité. Du personnel des écoles (qualifié CAP PE) peuvent intervenir dans les Eaje. - PMI : dérogations plus nombreuses, besoin de souplesse.
<p><u>Travailleurs saisonniers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - difficultés de « remplissage » des structures (4 mois d'accueil) - difficultés pour octroyer le reste des disponibilités aux enfants de locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une structure dédiée aux saisonniers - Augmenter le nombre de places en saison pour ce public - Ouverture le week-end
<p><u>Offre sur le territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Listes d'attente ouvertes à toutes les communes CCB. Affectation dans l'ordre d'inscription sur la liste d'attente. Pas de critères de priorité (sauf jumeaux et fratries pour CCB). - Environ 30 familles sans solution d'accueil (CCB). - Enfants de 3-5 ans : problématique de l'accueil, ALSH ? 	
<p><u>Accueil petite enfance et parentalité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - besoin d'accompagnement des parents, notamment les saisonniers, par des actions de soutien à la parentalité - un accompagnement renforcé au moment de la naissance, oui mais ensuite ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un lieu dédié à la parentalité, - Bonne pratique à essayer. Ex : partenariat avec CAMSP/ « Apéro de la petite enfance » par les Loustics à reconduire. - Analyse de la pratique, aller « visiter » les autres structures pour sortir de sa routine, reprendre la formation continue pour les professionnels

CONSTATS / ENJEUX – PETITE ENFANCE

- Un taux couverture territoriale en mode d'accueil des jeunes enfants (60.4% en 2019) supérieur à la moyenne départementale et nationale => un enjeu de maintien de la couverture territoriale, de la qualité de l'accueil.
- 30% d'enfants accueillis en Eaje sont en situation de pauvreté => un enjeu de maintien de l'accès au service, d'inclusion, de sociabilisation des enfants.
- Une diminution du nombre d'AM => un enjeu de maintien de l'offre d'accueil petite enfance.
- Un niveau de service non homogène sur les structures du territoire => en enjeu d'homogénéisation des services (couches + repas).
- La demande des familles en matière de modes d'accueil évolue => un enjeu pour les services d'adapter leur fonctionnement pour correspondre aux nouvelles demandes chaque année.
- Un service petite enfance de la CCB (RPE et coordination) existant => un enjeu d'information et de communication aux familles sur l'offre existante, un enjeu de coopération et de travail partenarial entre les différentes structures d'accueil collectives.
- Des difficultés de recrutement => un enjeu de renforcement de l'attractivité des métiers de la petite enfance, d'accompagnement des professionnels dans leurs pratiques.
- Un profil des familles en évolution => un enjeu de prise en compte des besoins des familles notamment celles en situation de vulnérabilité (monoparent, saisonnier, précaire)

II/ 2. L'enfance/La jeunesse

Les Accueils collectifs de Mineurs

	Centre de loisirs Briançon	EEDF Briançon	Zanzibar Briançon	Zanzibar Villar St Pancrace	Zanzi-Ruche Le Monétier les Bains	Petits Aigles Saint-Chaffrey
Gestionnaire	Mairie de Briançon	Association	MJC CS du Briançonnais	MJC CS du Briançonnais	MJC CS du Briançonnais	Mairie
Places maxi	127	19	48	28	85	40
Tranches d'âges accueillies	3 – 6 ans 6 – 13 ans 14-17 ans	6 – 12 ans 12 – 17 ans	3 – 6 ans 6 – 13 ans 14-17 ans	3 – 6 ans	3 – 6 ans 6 – 13 ans	3 – 6 ans 6 – 13 ans
Périodes de fonctionnement						
Hiver	X	X	X			X
Printemps	X	X	X			X
Toussaint	X	X	X			X
Noël	X	X	X			X
Vacances été	X	X	X	X	X	X
Mercredi	X		X			X
PERI Matin	X					X
PERI Midi	X					
PERI Soir	X					X

Nous dénombrons 4 gestionnaires d'ACM proposant 6 centres de loisirs, fonctionnant en extrascolaire (petites et grandes vacances), en périscolaire et pour les + et – 6 ans.

L'accueil de loisirs sur Villard St Pancrace accueille uniquement les enfants de – 6 ans sur l'été, les + 6 ans sont accueillis sur Briançon.

Un accueil de loisirs, géré par la MJC CS du Briançonnais a été mis en place en 2021 sur la commune de La Salle Les Alpes.

L'offre d'accueil pour les 12-17 ans en Alsh reste limitée sur le territoire. Des actions (hors format Alsh) pour ce public sont mises en œuvre par la MJC CS du Briançonnais.

L'accueil périscolaire classique, déclaré en ACM, est peu développé. Seule la commune de Saint-Chaffrey propose ce service.

L'accessibilité du service :

La tarification en accueil de loisirs est libre. Le gestionnaire décide seul des modalités de tarification.

Cependant, la convention qui le lie à la Caf impose la mise en place de tranches tarifaires qui tiennent compte les ressources des familles.

Par ailleurs, une participation financière supplémentaire peut être demandée si l'enfant accueilli n'est pas domicilié sur la commune d'implantation du centre de loisirs. 2 gestionnaires ont mis en place cette tarification supplémentaire.

Eté 2022 :

- le SIVOM de La Grave/Villard d'Arène a ouvert un ALSH pour l'été.
- Les communes de La Salle les Alpes et du Monétier les Bains sont les organisateurs des ACM sur leur commune.

Par ailleurs, la CCSS 05 délivre des Aides aux Temps Libres aux allocataires en fonction de leurs ressources.

Cette aide, considérée comme un moyen de paiement, leur permet de payer les centres loisirs.

Elle est versée à la structure d'accueil. L'allocataire ne fait pas l'avance du montant de l'aide allouée par la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes.

L'organisme de vacances devra déduire cette somme du coût total du séjour.

Pour 2021, montants des ATL reversés aux gestionnaires d'ACM du territoire : 20 068.92 €

La Réforme des Rythmes Educatifs / Le Plan mercredi

Depuis 2013, date de mise en œuvre de la Réforme des Rythmes Educatifs, 5 Projets Educatifs De Territoire ont été signés avec :

- Briançon, Montgenèvre, Saint-Chaffrey, La Grave / Villar d'Arène, Monétier-Les-Bains / Névache / Val des Prés.

5 collectivités ont bénéficié d'une subvention nommée Aide Spécifique Rythmes Educatifs (Asre) versée par la Caf pour la mise en œuvre des Temps d'activités périscolaires (Tap).

Cela représente : 39 698.64 € en 2017 et 20 680.92 € en 2018.

En septembre 2019, l'ensemble des écoles du territoire sont repassées une organisation du temps scolaire sur 4 jours.

En septembre 2018 et pour encourager les collectivités à mettre en place ou à développer une offre d'accueil sur le temps du mercredi, les ministres de l'Education Nationale, de la Culture et des Sports, ont lancé la mise en œuvre du Plan mercredi.

Pour que tous les enfants puissent bénéficier d'activités et de projets propices à leur épanouissement et à leur réussite, le Plan mercredi vise à soutenir la structuration et le développement d'activités de loisirs de qualité sur le temps du mercredi, tout en recherchant une meilleure articulation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Les principaux objectifs poursuivis par le Plan sont les suivants :

- Renforcer la qualité des offres périscolaires ;
- Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi ;
- Favoriser l'accès à la culture et au sport ;
- Réduire les fractures sociales et territoriales.

La branche Famille accompagne la mise en place des Plans mercredi, notamment par l'attribution d'une bonification de la prestation de service Alsh de 0,46€, permettant de porter le financement de la Caf à 1 € par heure et par enfant.

En 2021, une bonification supplémentaire est mise en œuvre pour les Alsh implantés dans un territoire dont le potentiel financier est < à 900 € par habitant ou étant situés dans un Quartier Politique de la Ville (QPV). Le financement passe ainsi à 1.5 € / heure / enfant.

Le Plan de relance du plan mercredi n'a pas été activé sur le territoire du Briançonnais.

Les aides au Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animation (BAFA)

Depuis 1996, les Caf peuvent financer la formation des stagiaires au Bafa sur fonds nationaux.

Les objectifs sont de :

- permettre aux structures de recruter des personnels qualifiés ;
- offrir aux jeunes la possibilité d'assumer des responsabilités auprès des enfants et adolescents accueillis au sein des accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) ;
- encourager les jeunes à s'engager dans l'animation par choix professionnel ou pendant leurs études et ainsi percevoir une rémunération.

La Caf des Hautes-Alpes verse l'aide nationale uniquement pour les stagiaires domiciliés dans le département des Hautes-Alpes.

De plus, afin de favoriser l'accès à la formation au Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur, la Caf des Hautes-Alpes attribue, sur ces fonds propres, une aide de 100 € pour la réalisation de la session de formation générale.

Ce financement s'adresse uniquement aux bénéficiaires de l'Action sociale, sans condition de ressources.

En 2021, sur le territoire des Hautes-Alpes, la Caf a versé 929.94 € sur fonds nationaux et 3 450 € sur fonds propres.

=> Dispositif local : une aide à destination des 17 à 25 ans pour la formation du BAFA est mise en place par la Mairie de Briançon pour septembre 2022.

La Prestation de service Jeunes – 2021

Cette prestation de service vise à soutenir les structures jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans en finançant des postes d'animateurs qualifiés.

Ce financement est conditionné à la mise en œuvre et au développement de projets innovants, adaptés aux attentes des adolescents et agréés par les conseils d'administration des Caf.

Ainsi, les objectifs opérationnels de la Ps jeunes sont les suivants :

- Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative ;
- Développer les partenariats locaux autour de la jeunesse avec d'autres acteurs et formaliser ces partenariats au sein des conventions territoriales globales (Ctg) et des Schémas départementaux de services aux familles (Sdsf) ;
- Consolider la fonction éducative ;
- Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions « hors les murs » et une présence éducative en ligne.

Il n'y a pas de projet agréé Ps Jeunes sur le territoire à l'heure actuelle.

L'appel à projet Jeunes – 2021

Dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF 2017-2021) les services de l'État, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales ont lancé un appel à projets Jeunes commun.

L'objectif est :

- d'améliorer le taux de couverture dans le département de l'offre visant les 11-17ans,
- de favoriser l'autonomie des jeunes,
- d'harmoniser les démarches pour les jeunes ;
- de structurer et animer un réseau d'acteurs de la jeunesse dans le département des Hautes-Alpes.

En 2021, 8 projets ont été soutenus par les trois institutions partenaires pour un montant total de 22 035 € de subventions accordées.

Sur le territoire du Briançonnais, 2 projets portés par la MJC CS du Briançonnais « Rock-n'Jeunes » et « The Give Box Briançonnais » ont été retenus et pourront bénéficier d'un financement de 3 720.00 €.

Cet appel à projet Jeunes est poursuivi sur 2022.

Le réseau Promeneurs du Net

Un réseau de promeneurs du Net (professionnels de la jeunesse assurant leur mission éducative sur le Net) est mis en place sur le Département depuis 2017. On compte actuellement **8 PDN dont 2 sur le territoire du Briançonnais**. Une personne intervient en tant qu'animateur Jeunes au sein de la MJC CS du Briançonnais et l'autre en tant que Conseillère mobile pour la Mission locale Briançon.

Le Foyer des Jeunes Travailleurs (Fjt)

Les Fjt se caractérisent par une approche globale des jeunes. L'action menée par les Fjt est structurée par un projet socio-éducatif dont la finalité est l'accès à l'autonomie et au logement indépendant des jeunes accueillis. Il nécessite une équipe dédiée disposant de qualifications adaptées aux actions individuelles et collectives mises en œuvre.

Le projet socio-éducatif doit de préférence être élaboré dans le cadre d'une démarche partenariale engagée en amont de la création du foyer.

Il s'appuie sur un diagnostic préalable des ressources locales et des caractéristiques des situations de jeunesse sur le territoire d'implantation, permettant de connaître, à minima :

- le profil du public potentiel du Fjt et ses besoins ;
- l'offre locale de logements, d'équipements et services sociaux, sanitaires, culturels et de loisirs ;
- les politiques locales de la jeunesse et de l'habitat.

Le projet socioéducatif définit les modalités d'accompagnement des jeunes résidents. Il poursuit les finalités suivantes :

- Faciliter l'autonomisation, la socialisation et l'émancipation des jeunes via une animation collective et un accompagnement individuel global mobilisant l'ensemble des ressources du territoire
- Favoriser l'engagement des jeunes en recherchant leur implication dans la vie des structures
- Encourager le vivre-ensemble et la mixité entre les jeunes

Il n'existe pas de structure Fjt sur le territoire du Briançonnais.

Le Point Accueil Ecoute Jeunes (Paej)

Les Points accueil écoute jeunes (Paej) sont des structures de proximité mettant en œuvre des missions d'accueil et d'écoute généralistes auprès des jeunes en situation de mal-être et leur entourage, en particulier leurs parents. Ils jouent un rôle de prévention de ces situations sur les territoires.

Dans ce cadre, les Paej contribuent à :

- prévenir les situations à risques pour éviter les décrochages et les ruptures des adolescents et jeunes adultes ;
- rétablir le dialogue et restaurer des liens de confiance entre ces jeunes et leur famille, les adultes, les institutions et la société dans son ensemble ;
- participer au « bien-être » des adolescents et jeunes adultes et concourir de fait à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle ;
- favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action.

Pour ce faire, l'action des Paej s'organise autour de cinq missions principales :

- l'accueil et l'écoute inconditionnels et immédiats des jeunes en présentiel et à distance (permanence d'écoute téléphonique) ;
- l'accompagnement personnalisé et/ou l'orientation des jeunes vers les dispositifs de droit commun ;
- « l'aller-vers » les jeunes qui ne souhaitent pas solliciter de l'aide ;
- la prévention auprès du public accueilli et en population générale de tous types de ruptures (mal-être, emprise, radicalisation, suicide,) ;
- la médiation avec l'entourage des jeunes et les institutions ainsi que les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle.

Un Paej est ouvert sur Briançon. Il est géré par la MJC CS du Briançonnais.

Un animateur-médiateur à 0.3 Etp accueille, écoute et oriente jeunes.

Retours questionnaires/réunion publiques

Les besoins principaux pour l'enfance :

- *Centres aérés (manque de structures et de places) et accès pour toutes les communes (tarifs)*
- *Des Activités pour enfant toute l'année et vacances scolaires*
- *Prise en charge périscolaire*
- *Tarifcation réduite pour tous les enfants CCB*

Les besoins principaux pour la jeunesse :

- Des lieux de rassemblement, foyers : activités, prévention, informations,
- Des activités sur les vallées, des animations jeunes

Constats et propositions relevés par le groupe de travail

Constats	Propositions
<p><u>Offre jeunesse 12-17 ans :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Peu développée sous le format ACM- Historiquement, une offre de service en lien avec le Monétier et la Salle les Alpes, MJC CSB.- Animation jeunesse 11-17 ans pendant 10 ans.- 2 tranches d'âges à distinguer : 11-14 et 15-17 ans. Les problématiques sont différentes.- Besoin d'un accompagnement des jeunes pour la réalisation de leurs projets.- Besoin d'une présence régulière, d'un cadre. Construction d'un projet pour et par les jeunes.- Favoriser l'autonomie des jeunes.- Des parents en questionnements sur leurs ados, leurs souffrance / des structures familiales fragiles : besoin d'accompagnement des parents, besoin d'écoute.- Fréquentation MDA en hausse.	<ul style="list-style-type: none">- Lieux (extérieur comme intérieur) pour les jeunes pour se retrouver, encadrement avec éducateur/animateur- Besoin d'activités pour les jeunes mais aussi ne « rien faire ».- Recenser l'offre : clubs sportifs, CCAS- Expérience de St Chaffrey à reproduire : association de jeunes créée, locaux mis à disposition- Lisibilité et coordination des acteurs pour ne pas « perdre » le public, rendre l'accompagnement du jeune efficace
<p><u>Professionnels de la jeunesse :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Difficultés de recrutement.- Rémunération peu attractive- Problème du logement pour les jeunes pour les faire venir travailler sur les ACM du territoire (coût élevé)- Départ du territoire des jeunes à 18 ans.- Peu de session/offres de formation et 50% des jeunes vont au bout de la formation BAFA. (3 stages).- Turn over : le jeune s'engage pdt 2-3 ans maxi- Problématique des 6-11 ans sur les territoires ruraux, isolés : si pas d'ACM, que vont faire les jeunes ? Les parents travaillent et les enfants ne peuvent pas rester seuls.	<ul style="list-style-type: none">- Renforcer l'attractivité du métier par la rémunération- BAFA : payer les formations aux jeunes (commune, gestionnaires ?)- Communiquer sur les aides financières à la formation BAFA- Expérimentation sur Lycée Embrun- Demander des dérogations pour le personnel encadrant dans les ACM(Sdjes) ?

<p><u>Communication</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoin de recensement de l'information - Besoin de coordination. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser comme porte d'entrée : le collège / Etablissements scolaires Plaquette de communication ? Site ? - Mission de service civique ?
<p><u>ACM</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des territoires non pourvus en ACM. - Problématique du transport des enfants vers les ACM ? Compétences, coûts... - Mobilité des familles : saisonnalité, CADA - Maintenir l'attractivité des territoires : accueil petite enfance, jeunesse, logements, transport / mobilité. - Continuité des offres : Eaje => ACM => accueil de jeunes. - Les + du territoire : culture, Beaux-Arts, associations sportives et autres, conservatoire. 	

CONSTATS / ENJEUX – JEUNESSE

- Une offre jeunesse portée par de nombreux acteurs locaux (collectivités et associations) qui couvre toutes les tranches d'âge => un enjeu de maintien de l'offre et de la qualité de l'offre.
- un territoire de montagne => un enjeu de prise en compte des spécificités de chaque commune pour adapter l'offre.
- Des services Jeunes présents sur le territoire => un enjeu de maintien et de développement de la qualité de l'offre.
- Un maillage territorial fragile => un enjeu de maintien de l'offre et d'adéquation avec les besoins des territoires.
- Des gestionnaires d'ACM nombreux et présents sur tout le territoire => un enjeu de coordination des acteurs.
- Des difficultés de recrutement => un enjeu de renforcement de l'attractivité des métiers de l'animation jeunesse.
- Un public adolescent en situation de mal-être => un enjeu de coordination des offres attentionnées envers ce public.

II/ 3. La parentalité

Le Lieu Accueil Enfant Parent (Laep)

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le Laep est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

Le Laep favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.

Structure souple, le Laep se crée et se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents.

Dans chaque Laep, l'action menée s'adapte en fonction de la population accueillie, des locaux, de la composition de l'équipe d'accueillants, de l'intégration avec d'autres activités portées éventuellement par le gestionnaire.

La CCSS des Hautes-Alpes soutient 5 Laep. Toutefois, aucun n'est présent sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (Clas)

Le Clas est un dispositif complémentaire et spécifique qui vise à offrir, aux côtés de l'école, du collège et/ou du lycée, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Il s'adresse aussi aux parents de façon à les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Ce dispositif est porté par la MJC Centre Social du Briançonnais, sur le territoire du Briançonnais, pour des écoliers et des collégiens.

Pour l'année scolaire 2021-2022, 12 727.78 € de prestation de service ont été versés.

Evolution du taux de recours des familles au Clas (nombre de familles ayant eu recours au Clas rapporté au nombre total de familles) :

	Département	CC Briançonnais
2018-2019	2%	2.2%
2019-2020	1.8%	1.5%

➤ Source : fiches territoire - Cnaf

La Médiation Familiale (MF)

La médiation familiale vise à prévenir la rupture des liens familiaux et à valoriser les compétences parentales. Elle s'appuie sur les compétences des personnes pour les aider à trouver par elles-mêmes des solutions au conflit qui les oppose.

Il s'agit d'un temps d'écoute, d'échanges et de négociation, qui permet :

- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial
- de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants.

Sur le département des Hautes-Alpes, 2 accueils sont ouverts par le service de médiation familiale : un sur Gap et un sur Briançon.

Les Réseaux, d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reaap)

Le Reaap est un réseau d'institutions et de structures qui promeut des actions, des activités pour, par et avec les parents.

Il s'adresse à toutes les familles, et tous les bénévoles et professionnels associatifs ou institutionnels désireux d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif auprès de leurs enfants.

Entre 2016 et 2021, la CCSS des Hautes-Alpes, en partenariat avec la MSA Alpes Vaucluse, ont financé, en moyenne, 25 actions par an. Cela concerne pour le Briançonnais, 3 à 4 actions par an, comme le Café parentalité et les actions portées par l'association du quartier Les Toulouzannes.

Evolution du taux de recours des familles aux actions Reaap (nombre de familles ayant eu recours à au moins une action Reaap rapporté au nombre total de familles) :

	Département	CC Briançonnais
2017	5.9%	2.7%
2018	5.8%	9.0%
2019	6.2%	3.3%

➤ Source : fiches territoire - Cnaf

Les aides aux départs en vacances des familles – le dispositif « VACAF»

La CCSS des Hautes-Alpes adhère au service commun des Caisses d'Allocations Familiales appelé VACAF, lequel verse une aide financière aux familles qui séjournent dans des centres familiaux ou des campings labellisés VACAF.

Ce service propose différentes formules de vacances :

- en Centre Familial de Vacances labellisé VACAF (pension complète, demi-pension, gîte, location),
- en camping labellisé VACAF (emplacement, mobil-home).

Tout allocataire auprès de la CCSS 05, peut s'adresser au service VACAF afin de s'informer des différents séjours proposés et de l'aide éventuellement allouée par notre organisme.

Le Conseil d'Administration de la CCSS des Hautes-Alpes arrête chaque année une enveloppe budgétaire limitative affectée à VACAF, pour l'Aide aux Vacances des Familles.

L'aide est calculée par référence au quotient familial de l'allocataire, en pourcentage du coût du séjour (entre 20 et 80%), dans la limite des durées maximales de 8 jours et de 7 nuits, quelle que soit la durée du séjour.

Elle est versée par le service VACAF directement à l'établissement de vacances auprès duquel l'allocataire a procédé à la réservation du séjour.

Pour les allocataires ayant des enfants scolarisés, le séjour doit intervenir impérativement durant les vacances scolaires.

L'aide est versée pour un seul séjour d'une durée minimum de sept jours, au titre de la personne allocataire, de son conjoint et des personnes à charge au sens des prestations familiales au 31 octobre N-1.

L'aide et l'accompagnement à domicile (Aad)

L'aide et l'accompagnement à domicile (Aad) est un autre dispositif d'accompagnement à la parentalité, financé par la branche Famille. Elle doit soutenir les parents, en les valorisant dans leur rôle, et contribuer à prévenir l'aggravation des difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants.

L'Aad se trouve au cœur des 4 missions emblématiques de la branche famille :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle;
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

L'intervention en aide et accompagnement à domicile financée par la branche Famille est :

- **Préventive** : son objectif est de préserver l'équilibre familial d'une famille et de renforcer son autonomie par une action éducative, basée sur l'accompagnement des parents, à des moments clés de la vie familiale.
- **Temporaire** : c'est-à-dire limitée dans le temps. Il s'agit de travailler avec la famille, sur des objectifs courts et réalistes, permettant de trouver des solutions durables.
- **Ponctuelle** : elle répond à des difficultés momentanées et très clairement identifiées.
- **Subsidiaire** : le financement par la Caf d'un professionnel à domicile intervient à défaut de tout autre dispositif de droit commun.

Depuis le 01/01/2021, les modalités d'intervention des services d'Aad sont regroupées autour de 4 thématiques d'intervention :

- **La périnatalité** /Arrivée d'un enfant : elle vise la période à partir de la grossesse jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant, en conformité avec les recommandations du rapport sur « les 1000 premiers jours » ; elle regroupe les motifs : grossesse, naissance, adoption ;
- **La dynamique familiale** : elle concerne l'ensemble des événements ou accidents de la vie nécessitant un réajustement ou une nouvelle organisation familiale ;
- **La rupture familiale** : elle regroupe les situations de séparation, de décès d'un enfant ou d'un des parents et aussi celui d'un proche parent œuvrant habituellement à la stabilité de l'équilibre familial ;

- **L'inclusion** : elle concerne l'insertion socio-professionnelle du mono-parent, l'inclusion dans son environnement d'un enfant porteur d'un handicap, reconnu ou non par la Maison Départementale des Personnes handicapées (Mdp).

La CCSS des Hautes-Alpes finance un service d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad) géré par la Fédération Admr des Hautes-Alpes. La Fédération, via ses antennes locales, intervient sur tout le territoire départemental.

Retours questionnaires/réunions publiques

Les besoins exprimés par la population :

- *Parc aménagé dans chaque hameau*
- *Café des familles*
- *Animations pour les familles, activités jeunes parents/enfants, ludothèque, jeux, fab lab*

CONSTATS / ENJEUX – PARENTALITE

- Une offre proposée dans la majorité des dispositifs parentalité => un enjeu de maintien de l'offre d'actions de soutien à la parentalité, de veiller à sa diversité, adaptée en fonction des besoins des familles.
- Une absence de Laep sur le territoire => une opportunité de mettre en place ce service à vérifier.
- Un référent bassin Reaap et référent Famille connu et reconnu sur le territoire => un enjeu de maintien des actions et de leur qualité.

II/ 4. L'animation de la vie sociale

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale

Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, les centres sociaux développent un projet d'animation globale. Ils ont pour objectifs généraux de favoriser les solidarités entre les personnes, notamment en créant les conditions de leur participation dans des projets collectifs qui leur permettent de devenir acteurs du changement et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif et sur un territoire donné. Ils mettent en œuvre pour se faire un projet social et des actions visant la lutte contre l'isolement, la prévention et la réduction des exclusions et participent à la construction du lien social de proximité et de la cohésion sociale sur un territoire.

Les centres sociaux ont également pour vocation d'établir un projet familles.

Les finalités poursuivies par le projet familles sont :

- le renforcement des liens sociaux, familiaux, parentaux
- le développement de l'autonomie et de la citoyenneté
- le développement des solidarités
- le développement des initiatives locales.

La mise en œuvre de ce projet est portée par un référent Familles.

La branche Famille soutient les équipements de l'animation de la vie sociale en :

- leur délivrant un agrément d'une période de 1 à 5 ans.
- leur attribuant une prestation de service « Animation globale et coordination » (Agc). La subvention accordée représente 40% d'un prix de revient plafonné annuellement par la Cnaf.
- leur attribuant une prestation de service « Animation collective famille » (Acf). La subvention accordée représente 60% d'un prix de revient plafonné annuellement par la Cnaf.

Sur le territoire du Briançonnais, la MJC centre social du Briançonnais est agréée par la CCSS des Hautes-Alpes et perçoit les PS AGC et ACF.

Pour 2021, le montant de ces prestations s'élèvent à :

- PS AGC : 69 739.00 €
- PS ACF : 23 332.00 €

Les subventions CAF sur le territoire

La CCSS des Hautes-Alpes accorde, en complément des financements nationaux fléchés, des subventions aux associations et collectivités pour des projets de fonctionnement et/ou d'investissement.

Depuis 2014, le Fonds Public et Territoire permet à la CCSS 05 d'accompagner les porteurs de projets dans la réalisation de leurs actions.

➤ Total des subventions Caf accordées en 2021 sur le territoire du Briançonnais : 145 122.80 € en fonctionnement et 18 199.95 € en investissement.

Retours questionnaires/réunions publiques

Les besoins exprimés par la population :

- *De lieu de vie ouvert, tier lieu, d'échanges, de rencontres, d'activités, de jeux et délocalisé (communes des vallées)*
- *Services publics de proximité : poste...*
- *Petits commerces de proximité, ouvert à l'année : boulangerie, épicerie, relais colis, dépôt pain, salon de thé...*
- *Une association permettant de regrouper les gens motivés pour s'impliquer dans la vie locale vers une association ou une collectivité*
- *Pôles d'entraides travailleurs/entreprises*
- *Délocalisation de la culture et des arts, offre culturelle (salle pour accueillir les activités culturelles dans les petites communes)*

CONSTATS / ENJEUX – ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

- Un projet social qui arrive à échéance au 31/12/2022 => un enjeu de maintien de projet social sur le territoire.
- Un référénte famille et référent de bassin Reaap => un enjeu de maintien de l'offre « famille » sur le territoire.
- Des inégalités de territoire => un enjeu d'accès à l'information et aux services à tous et à toutes les communes.
- Un besoin d'échanges => un enjeu de créer du lien social, de la solidarité entre les habitants et les partenaires.

Constats et propositions relevés par le groupe de travail sur les thématiques Parentalité, AVS, Accès aux droits, Logement

Constats	Propositions
<p><u>Parentalité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Re-mobilisation des familles suite à la crise sanitaire- Besoin d'un lieu pour s'exprimer librement, lieu de socialisation pour les enfants- Saisonnalité et parentalité : structure familiale, relation avec les enfants/jeunes, problème de garde des enfants (horaires décalés).- Ludothèque Au coin du jeu / médiathèque : lieu d'accueil des familles avec enfants et jeunes, lieu intergénérationnel, lieu ressource pour orienter les familles, lieu de mixité.- Accompagnement des familles dont les enfants ont des difficultés d'ordre psychologique : quelles orientations ?- Articulation des différents temps de l'enfant	<ul style="list-style-type: none">- Reprise des partenariats avec les Eaje, accueil des classes, animations le mercredi matin (lecture) et samedi.- Offrir un lieu de retrouvailles entre parents et entre parents-enfants.- Ouverture en soirée, projet.- Activités type évènementiel à relancer
<p><u>Animation de la Vie Sociale</u> :</p> <p>Médiathèque : ateliers numériques proposés (notamment personnes âgées). Accès à la culture => Médiathèque : gratuit. Après la crise sanitaire la fréquentation des lieux de rencontres entre pairs repart à la hausse. Accès au sport : financement des activités (gratuité ou non). Equité sur le territoire ? Mobilité + le transport : payant, uniquement transport scolaire.</p>	
<p><u>Accès aux droits</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dématérialisation de la justice : besoin d'accompagnement des personnes- Approche pluridisciplinaire.- Point conseil budget (porté par l'Udaf) chez France Service : 2 par mois.	<ul style="list-style-type: none">- Espace France Service : missions à détailler- Développer les démarches d' « aller vers »- Accompagner les personnes dans les démarches

<ul style="list-style-type: none"> - Dématérialisation : fracture numérique à éviter. - Locaux partagés entre Maison de la Justice et du Droit (MJD) et France Service (EFS). - Complémentarité entre EFS et MJD : accueil des personnes, orientation, clarification des droits, approche sociale et juridique; - Dispositif « mon espace santé » (CPAM) : communication et accompagnement par les EFS. - Espace d'accueil sur les problématiques du handicap. APF tente de relancer un lieu, des liens sur le territoire. - Mission d'accueil des personnes étrangères : accès aux droits. 	<ul style="list-style-type: none"> - numériques - Accès à la compréhension des démarches (lien humain à conserver). - Proposer des formations aux usagers afin de les rendre autonomes.
<p><u>Prévention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès au droit de la santé. - PAS : permanence d'accès au soin à l'Hôpital de Briançon - MDA: fréquentation en hausse. - Prévention des addictions. - Prévention santé auprès des saisonniers : ne fonctionne pas sur le Briançonnais. 	
<p><u>Logement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Logements et accès aux droits : Résidence des travailleurs saisonniers : gestion CCB. 33 logements meublés et équipés. Table ronde en janvier 2022 sur le logement saisonnier. Permanences ADIL ? - Gens du voyage. Aire d'accueil ouverte depuis 1 an. Un accompagnement social doit obligatoirement être proposé. - Violences conjugales : accès au logement, objectif : indépendance des femmes. CIDFF : permanences au CCAS de Briançon 	

II/ 5. Les financements Caf

Prestations de service et subventions versées par l'Action Sociale au titre de l'exercice 2021 :

2020	Enfance (Dont Cej)	Jeunesse (Dont Cej)	Parentalité	Animation Vie Sociale (dont subventions)	TOTAL
Hautes-Alpes	7 615 779.09 €	1 127 584.05 €	306 941.52 €	800 238.47 €	9 850 543.15 €
Territoire Briançonnais	1 268 520.90 € Soit 16.66%	122 733.89 € Soit 10.88%	18 544.78 € Soit 6.04%	96 071.00 € Soit 12.01%	1 505 870.57 € Soit 15.29%

Prestations légales Caf individuelles pour le mois de décembre 2019 : (dernières données disponibles)

Montant des prestations versées au titre du mois de décembre 2019 et proportion par rapport au département :

	Au 31/12/2019
HA	11 197 864 €
Briançonnais	1 580 008 € Soit, 14.11%

Zoom sur certaines prestations et proportion par rapport au département :

2019	Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	Aides au logement	Garde de l'enfant	Prime d'activité	RSA droit commun
HA	1 908 776 €	2 285 554 €	252 504 €	1 745 042 €	1 382 879 €
Briançonnais	293 535 € Soit, 15.38%	309 602 € Soit, 13.55%	38 840 € Soit, 15.38%	253 551 € Soit, 14.53%	166 688 € Soit, 12.05%



Schéma départemental des services aux familles Hautes-Alpes

Mise à jour du diagnostic
territorial

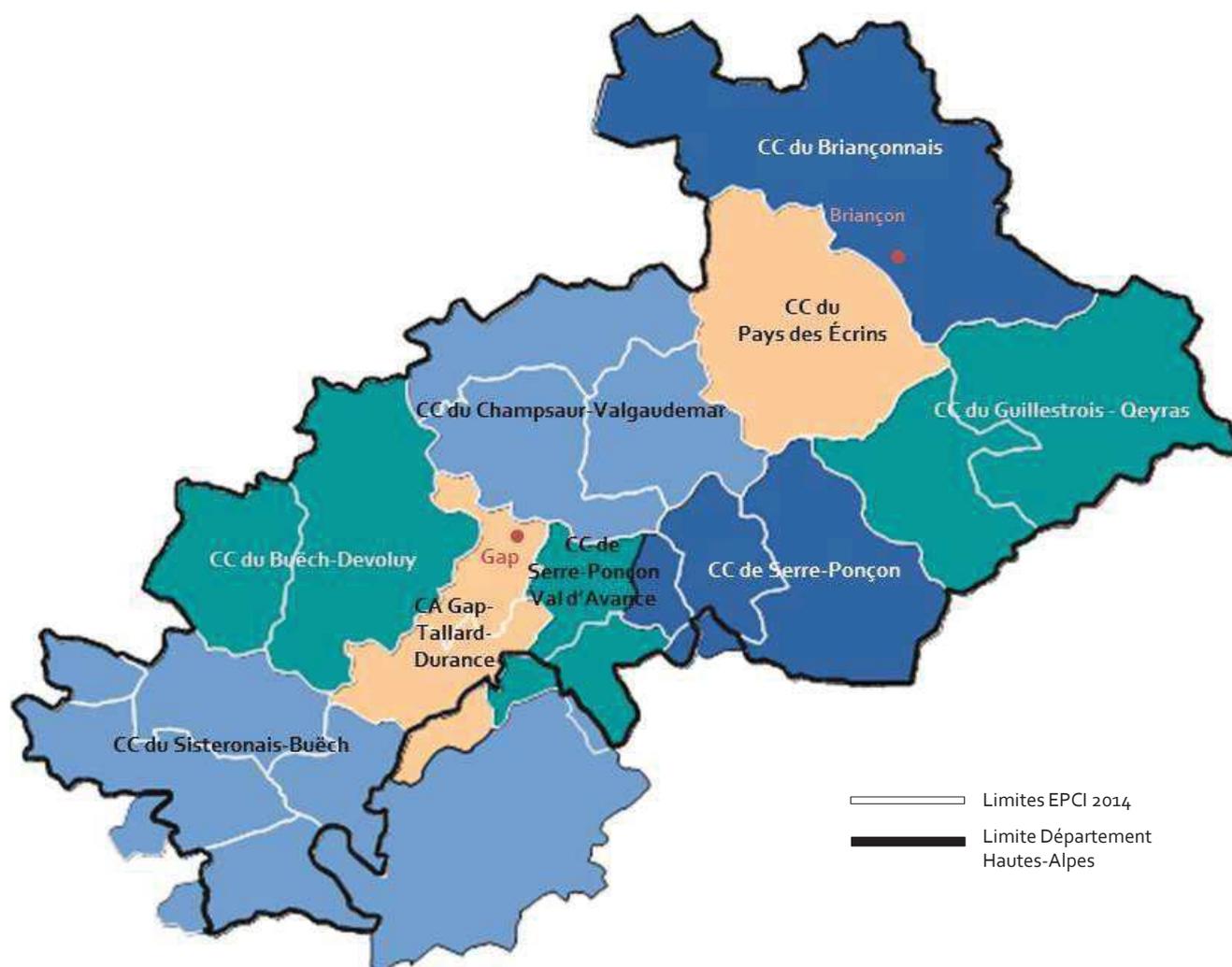


Rédacteur : Nabil HAMANI
Janvier 2022

Refonte de la carte intercommunale

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été revu. Ainsi, au 1^{er} janvier 2017, le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur le territoire est passé de 20 à 9, respectant ainsi les nouvelles contraintes législatives comme le seuil minimal de 5 000 habitants.

Afin d'être au plus près des réalités du territoire et des besoins des populations, les indicateurs essentiels du schéma départemental des services aux familles ont été actualisés à partir de données plus récentes et en accord avec le nouveau découpage intercommunal du département.



Source : Observatoire des territoires – Traitement Dros

Remarque : L'ensemble des EPCI regroupe 196 communes, dont 29 situées en dehors du département des Hautes-Alpes (26 en Alpes-de-Haute-Provence et 3 dans la Drôme). Ainsi, dans les tableaux, les lignes

« Hautes-Alpes » renvoient aux données du département et ne correspondent donc pas aux totaux des données EPCI.

Éléments sociodémographiques

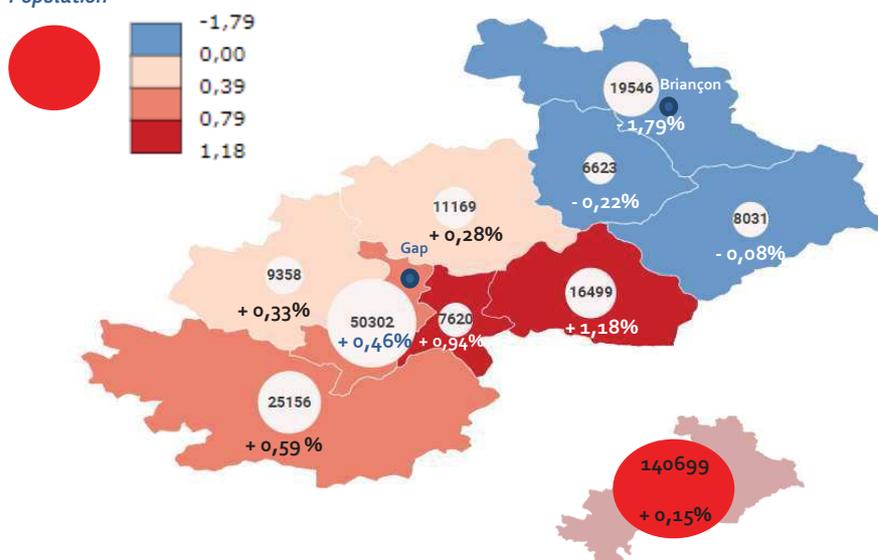
Population

Population et évolution de la population par EPCI en 2018

Taux de variation annuelle moyenne de la population 2014- 2018 (en %)

La population des Hautes-Alpes a légèrement augmenté entre 2014 et 2018 de +0,59 % soit +0,15% par an en moyenne. Cette croissance, principalement dûe à l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire, n'est pas homogène : les territoires urbains de Serre-Ponçon et Serre-Ponçon Val d'Avance semble avoir en effet davantage bénéficié de ces évolutions que les communautés de communes du Briançonnais du Pays des Ecrins.

Population



Source : Insee, RP 2014 / 2018 – Traitement Dros

Emploi

Chômage et demandeurs d'emploi par zone d'emploi

Zone d'emploi	Taux de chômage – 2ème trimestre 2021 (en %)	Nombre de demandeurs d'emploi A,B,C – Juin 2021
Digne-les-Bains	9,2	6 830
Briançon	7,7	4 110
Gap	7,7	9 980
Hautes-Alpes	7,8	12 970

Source : Insee, STMT, Pôle emploi, Dares – Traitement Dros

Dans la région Paca, le Département des Hautes-Alpes est le moins touché par le chômage (7,8 % contre 9,1 % au niveau régional). Depuis 2015 et jusqu'en 2020, le taux de chômage a baissé pour connaître une légère hausse au 2^{ème} trimestre 2021 par rapport à fin 2020 (+ 0,3 point).

Taux d'emploi des 15 – 64 ans par EPCI en 2018

EPCI	Taux d'emploi des femmes (en %)	Taux d'emploi des hommes (en %)	Écarts H/F (en points de %)
CA Gap-Tallard-Durance	63,8	68,3	4,5
CC Buëch-Dévoluy	65,9	66,3	0,4
CC Champsaur-Valgaudemar	68,7	71,8	3,1
CC du Briançonnais	70,3	72	1,7
CC du Guillemois et du Queyras	73,5	78,1	4,6
CC du Pays des Ecrins	70,2	75,1	4,9
CC du Sisteronais-Buëch	59,7	66,2	6,5
CC Serre-Ponçon	67	68,7	1,7
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	67,4	70,7	3,3
Hautes-Alpes	66,2	69,8	3,6

Source : Insee, RP 2018 – Traitement Dros

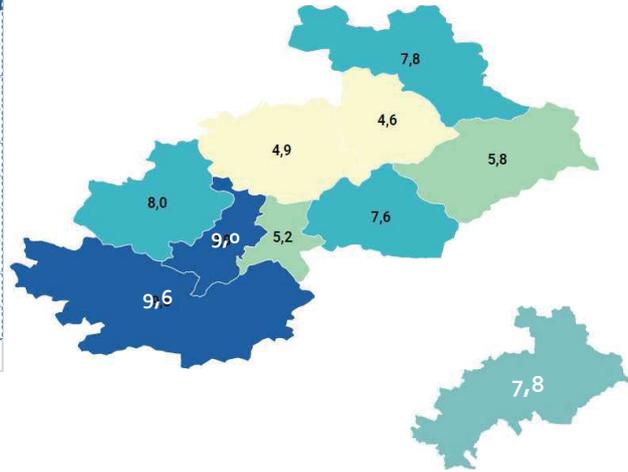
Bien que les taux d'emploi des femmes et des hommes soient supérieurs à ceux de la moyenne régionale (respectivement 58,9 % et 65,7 %), les écarts entre les femmes et les hommes restent encore marqués sur le territoire, exception faite des communautés de communes de Buëch-Dévoluy, de Serre-Ponçon et du Briançonnais.

Les foyers allocataires des minimas sociaux au 31/12/2020

Nombre d'allocataires

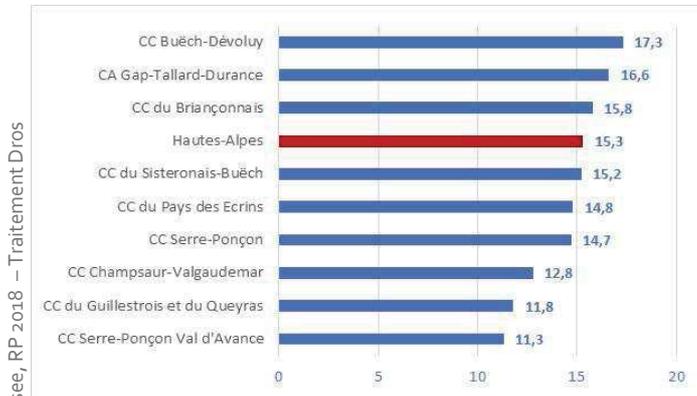
	RSA	AAH
CA Gap-Tallard-Durance	1327	1246
CC Buëch-Dévoluy	245	157
CC Champsaur-Valgaudemar	166	127
CC du Briançonnais	443	425
CC du Guillestrois et du Queyras	167	101
CC du Pays des Ecrins	105	69
CC du Sisteronais-Buëch	659	650
CC Serre-Ponçon	364	282
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	124	102
Hautes-Alpes	3234	2879

Part des allocataires de minimas sociaux (hors ASS) d'âge actif (en %)



Source : Caf, BCA 2020 - Insee, RP 2018 - Traitement Dros
Minimas sociaux: RSA + AAH - Âge actif: 18 - 64 ans

Les foyers allocataires à bas revenus au 31/12/2020



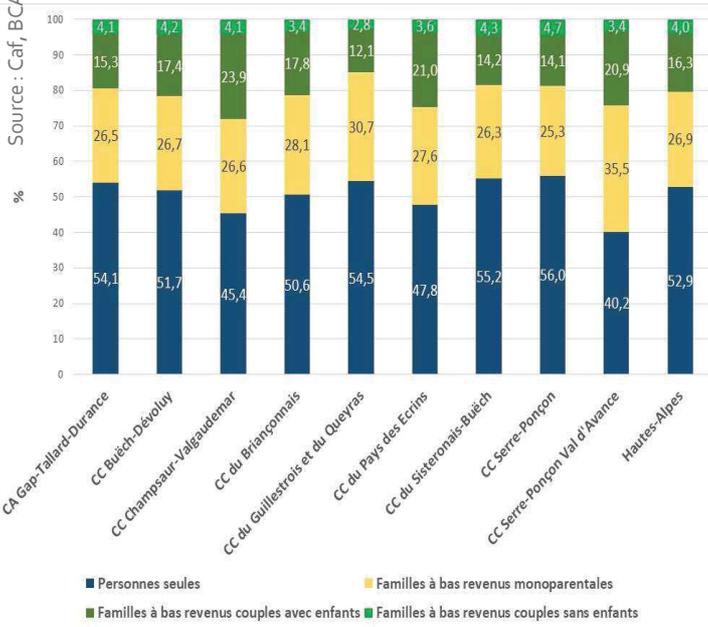
Le Département des Hautes-Alpes est le moins concerné par la précarité dans la région. Au 31 décembre 2020, le taux de bas revenus s'y élève à 15,3 % contre 21,5 % en région Paca.

Toutefois, des disparités territoriales peuvent être observées : les EPCI au sud du département concentrent ainsi davantage d'allocataires des minimas sociaux que ceux du nord et ont un taux de bas revenus plus élevé.

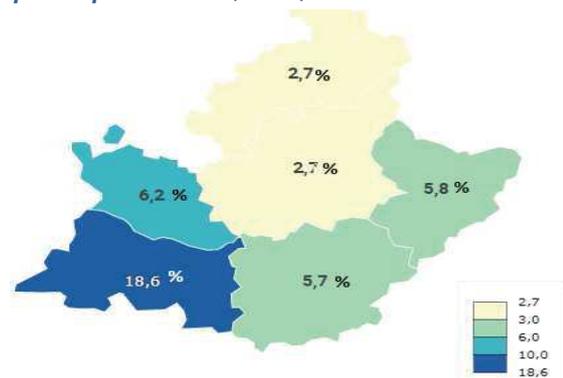
Près de la moitié des foyers allocataires à bas revenus dans le département sont des familles (47%). Cette proportion atteint 60 % dans la communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance.

Enfin, le Département des Hautes-Alpes est celui qui rassemble le moins de personnes couvertes par la C2S (ex CMU-C) (2,7 % contre 10,8 % au niveau régional).

Taux de bas revenus par composition familiale

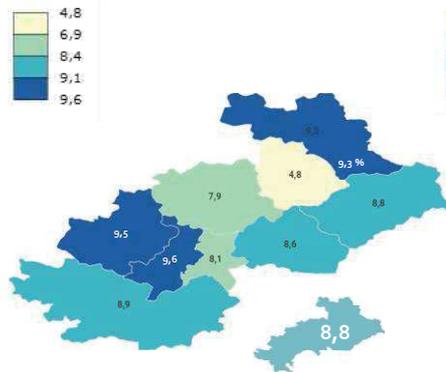


Part de la population couverte par la C2S (ex CMU-C) par département (en %)

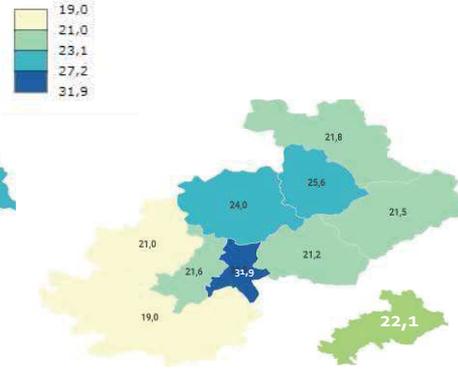


Source : CNAMITS, RSI, CCMSA, Insee, RP 2018

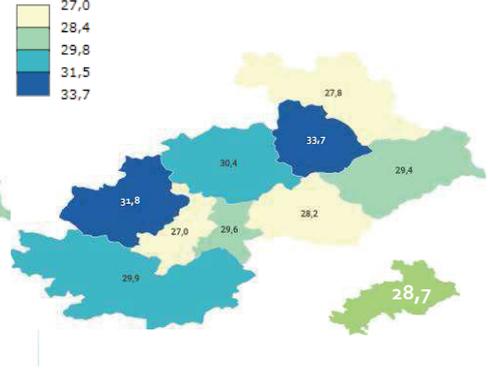
Part des familles monoparentales (en %)



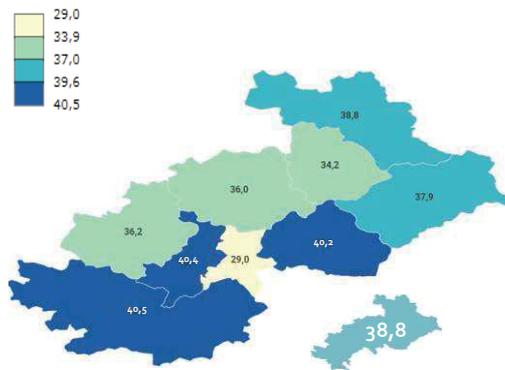
Part des couples avec enfant(s) (en %)



Part des couples sans enfant (en %)



Part des personnes seules (en %)



Les familles monoparentales et les personnes seules du département se concentrent principalement dans les EPCI les plus peuplés et les plus urbains : la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance et la communauté de commune du Briançonnais. Les couples avec enfant(s), quant à eux, ont une proportion plus élevée en périphérie de ces pôles urbains (dans les communautés de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance et du Pays des Écrins).

Les enfants et les jeunes représentent un peu plus du quart de la population du Département des Hautes-Alpes en 2018. C'est dans les EPCI Gap-Tallard-Durance et Serre-Ponçon Val d'Avance que les moins de 25 ans sont les plus présents, proportionnellement à la population.

Source : Insee, RP 2018 – Traitement Dros
NB : les ménages « Autres » sont compris dans les totaux.

Part des enfants et des jeunes de moins de 25 ans dans la population par EPCI en 2018 (en %)

	Moins de 5 ans	De 5 à 9 ans	De 10 à 14 ans	De 15 à 19 ans	De 20 à 24 ans	Moins de 25 ans
CA Gap-Tallard-Durance	4,9	5,5	6,0	6,2	5,0	27,6
CC Buëch-Dévoluy	4,1	5,3	5,7	4,8	3,3	23,3
CC Champsaur-Valgaudemar	4,8	5,5	6,0	5,2	2,8	24,4
CC du Briançonnais	4,8	6,4	6,3	5,4	2,7	25,7
CC du Guillemet et du Queyras	4,6	5,1	5,4	4,0	3,2	22,3
CC du Pays des Écrins	5,1	6,1	5,8	4,7	3,5	25,3
CC du Sisteronais-Buëch	4,4	4,8	5,2	4,9	3,6	22,8
CC Serre-Ponçon	4,4	5,4	5,3	5,7	3,1	23,9
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	5,9	6,8	7,2	5,4	3,2	28,5
Hautes-Alpes	4,7	5,6	5,9	5,5	3,8	25,4

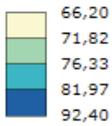
Source : Insee, RP 2018 – Traitement Dros

L'accueil du jeune enfant

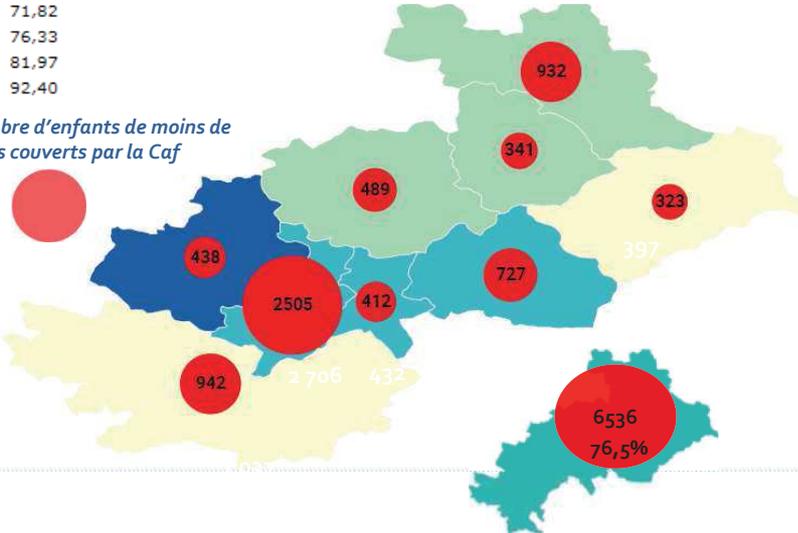
La demande

Les enfants de moins de 6 ans couverts par la Caf au 31/12/2020

Part des enfants de moins de 6 ans couverts par la Caf (en %)



Nombre d'enfants de moins de 6 ans couverts par la Caf



Taux d'enfants de moins de 6 ans à bas revenus parmi les enfants de moins de 6 ans (en %)

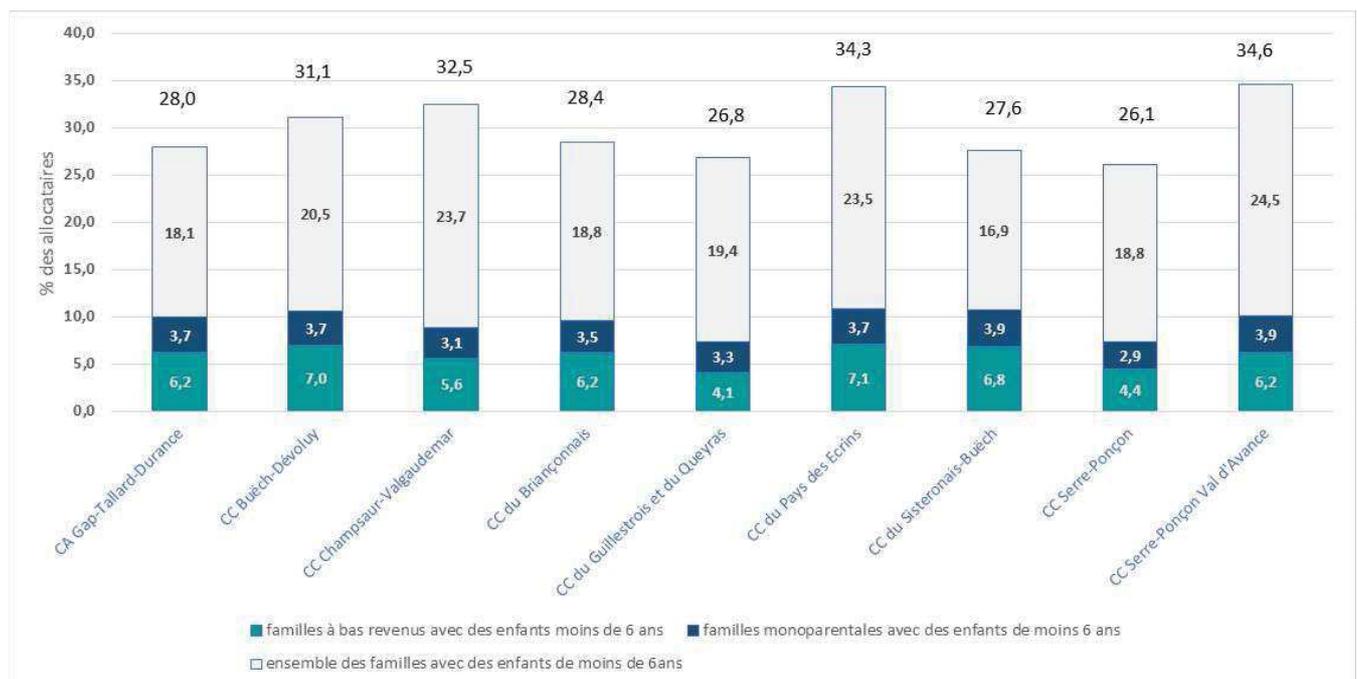
CA Gap-Tallard-Durance	21,4
CC Buëch-Dévoluy	24,3
CC Champsaur-Valgaudemar	14,6
CC du Briançonnais	19,1
CC du Guillestrois et du Queyras	11,5
CC du Pays des Ecrins	17,8
CC du Sisonnais-Buëch	22,1
CC Serre-Ponçon	15,2
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	15,0
Hautes-Alpes	18,8

Source : Caf, BCA 2020 – Insee, RP 2017 – Traitement Dros

Source : Caf, BCA 2020 – Insee, RP 2017 – Traitement Dros

Près de 80 % des enfants de moins de 6 ans du Département des Hautes-Alpes sont couverts par la Caf.
Près d'un sur cinq vit dans une famille à bas revenus.

Répartition des familles avec des enfants de moins de 6 ans allocataires de la Caf au 31/12/2020 (en %)



Source : Caf, BCA 2020 – Traitement Dros

L'offre d'accueil sur le territoire au 31/12/2020

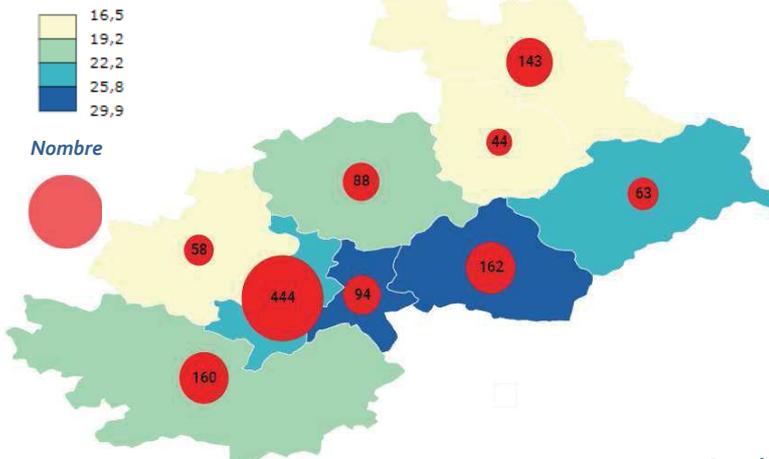
	Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)			Nombre d'assistantes maternelles agréées actives au 1er novembre 2020
	Nombre d'EAJE	Nombre de places	Nombre d'inscrits	
CA Gap-Tallard-Durance	10	346	940	153
CC Buëch-Dévoluy	4	65	172	28
CC Champsaur-Valgaudemar	5	100	444	33
CC du Briançonnais	6	184	468	43
CC du Guillevois et du Queyras	4	96	339	20
CC du Pays des Ecrins	3	52	122	18
CC du Sisteronais-Buëch	6	118	304	60
CC Serre-Ponçon	3	109	223	46
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	2	30	75	27
Hautes-Alpes	39	1 026	2 906	397

Source : Caf, MNEAJE 2020/ IMAJE 2020 (données provisoires) – Traitement Dros

Les prestations

Les prestations liées à l'accueil ou à la garde du jeune enfant au 31/12/2020

Part des familles avec des enfants de moins de 6 ans bénéficiant du CMG Assistante maternelle (en %)

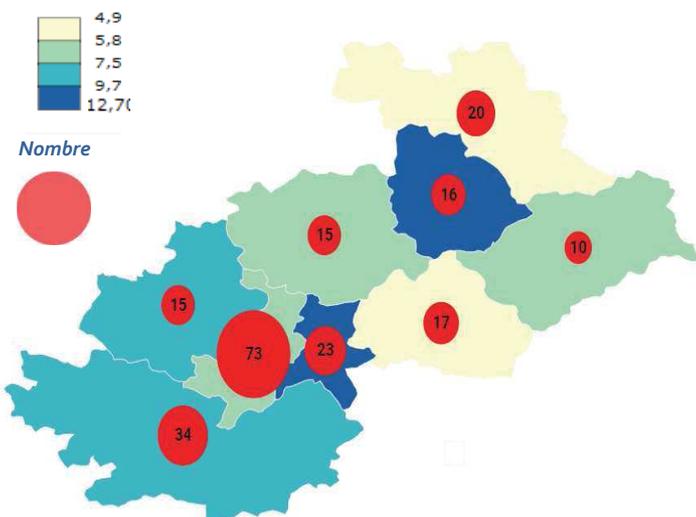


Au 31 décembre 2020, 1 256 familles bénéficient du complément mode de garde (CMG) assistante maternelle ; 471 familles perçoivent la PreParE à taux plein quand 248 en bénéficient à taux réduit.

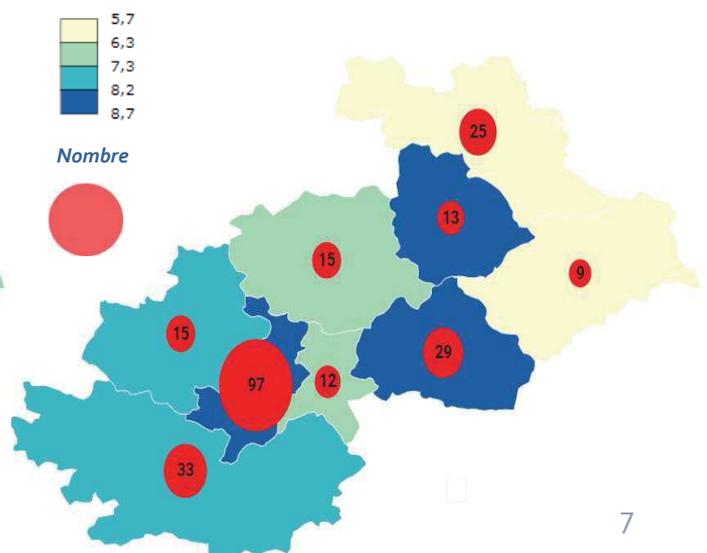
Note. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les parents dont les enfants sont nés ou ont été adoptés après le 31 décembre 2014 bénéficient désormais de la PreParE (prestation partagée d'éducation de l'enfant qui remplace le CLCA (Complément de libre choix d'activité de la Paje)).

Le CMG assistante maternelle (Complément de libre choix du mode de garde de la Paje) est une prestation versée par la Caf/MSA pour la garde d'un enfant de moins de 6 ans par une assistante maternelle agréée.

Part des familles avec des enfants de moins de 3 ans bénéficiant de la PreParE à taux plein (en %)



Part des familles avec des enfants de moins de 3 ans bénéficiant de la PreParE à taux réduit (en %)



Source : Caf, BCA 2020 – Traitement Dros

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales

Liste des équipements et services, inscrits au Contrat enfance jeunesse ou ouvrant droit au bonus CTG, par signataire, dans le respect des compétences détenues :

Communauté de Communes du Briançonnais	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Multi-Accueil Les P'tites Boucles 8, Chemin Fanton 05100 BRIANÇON
	Multi-Accueil Les Loustics de la Durance 1, rue de la Soie 05100 BRIANÇON
	Micro crèche Le Château des Enfants Route de Grenoble 05320 LA GRAVE
	Multi-Accueil Les Sourires Rue des Ecoles 05100 MONTGENEVRE
	Multi-Accueil La Guisane 6, rue des Carines 05330 SAINT-CHAFFREY
	Micro crèche Les Marmots du Mélezin Rue de l'Ecole 05100 VILLARD-SAINT-PANCRACE
RPE	RPE Briançonnais 1, rue Aspirant JAN Les Cordeliers 05100 BRIANÇON

Commune de Briançon	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Centre de loisirs Extra et Péri 9, Avenue Roger Froger 05100 BRIANÇON
	ALSH Zanzibar Extra et Péri 35, rue Pasteur 05100 BRIANÇON
	ALSH EEDF Extra BP9 05100 BRIANÇON

Commune du Monétier Les Bains

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	ALSH Zanzibar Extra 146 rue de l'Ecole 05220 LE MONÉTIER LES BAINS

Commune de Saint-Chaffrey

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	ALSH Les Petits Aigles Extra et Péri Route du Pont Levis 05330 SAINT-CHAFFREY

Commune de Villard-Saint-Pancrace

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	ALSH Zanzibar Extra 7, rue de l'Ecole 05100 VILLARD-SAINT-PANCRACE

Liste des équipements et services, hors Contrat enfance jeunesse ou n'ouvrant droit au bonus CTG, par signataire, dans le respect des compétences détenues :

Communauté de Communes du Briançonnais

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Centre Social	MJC Centre Social du Briançonnais 35, rue Pasteur 05100 BRIANÇON
PAEJ	MJC Centre Social du Briançonnais Espace interdisciplinaire Epicéa 5, Rue Alphanand 05100 BRIANÇON

Communes de La Salle Les Alpes

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Micro crèche PAJE – Les Lutins des Alpes SCOP L'Univers des Enfants 3, rue des Orchidées 05240 LA SALLE LES ALPES

AR Prefecture

005-210501615-20221205-220804-DE
Reçu le 08/12/2022

Communes du Monétier Les Bains

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Micro crèche PAJE Les Eterlous Association Trait d'Union Pré-chabert 05220 LE MONÉTIER LES BAINS

AXE 1 – PETITE ENFANCE

ACTION 1 : Pérenniser l'offre d'accueil petite enfance et contribuer à la qualité d'accueil

Diagnostic / constats

- 48.23% de familles avec enfants sur le territoire, dont 33.75% sont monoparentales
- Un taux de natalité de 10‰
- 8 Eaje soit 204 places d'accueil collectif
- Un taux de couverture petite enfance de 60.4% en 2019
- Une vallée, la Clarée, non pourvue en mode d'accueil
- Pas de Maison d'assistant maternel sur le territoire
- Des difficultés de recrutement de personnel qualifié pour les structures Petite Enfance
- Une saisonnalité très marquée sur le territoire notamment la saison d'hiver
- Une compétence Petite Enfance intercommunale
- Une réforme nationale (Norma) à mettre en œuvre rapidement

Objectifs opérationnels

- Maintenir une offre de service cohérente, diversifiée et adaptée aux besoins des familles.
- Maintenir le nombre de places d'accueil offertes aux parents.
- Œuvrer pour une qualité d'accueil.
- Favoriser l'attractivité des métiers de la petite enfance
- Maintenir l'accessibilité de l'offre d'accueil aux familles en situation de pauvreté ou d'insertion.
- Développer l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Modalités de mise en œuvre

Action	Calendrier
Adaptation des autorisations de fonctionnement (agrément) des Eaje au regard des besoins de territoire : nombre de place, ouverture en horaires atypiques etc.	2022 à 2026
Veille à mettre en œuvre concernant la saisonnalité : - développer ou poursuivre l'accueil en horaires atypiques - utiliser l'accueil en surnombre (possibilité réglementaire) - créer une structure Petite Enfance dédiée aux saisonniers - communiquer auprès des employeurs, en amont de la saison (Exemple de la Savoie)	2022 à 2026
Maintien du nombre de places d'accueil collectif sur le territoire : anticiper les fermetures possibles de structures (exemple : micro crèche de la Salle les Alpes)	2022 à 2026
Études d'opportunités sur la création de places d'accueil <i>au regard des besoins des familles.</i> <i>Exemples :</i> - développer un mode d'accueil Petite Enfance sur la vallée de la Clarée - création d'une crèche d'entreprise (hôpital)	2023 à 2026

AR Prefecture

<p>005-210501615-20221205-220804-DE Reçu</p> <p>Organisation de temps d'échange entre directrices. Thématiques ciblées : réforme Norma (réécriture des projets pédagogiques et éducatifs), application de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant, échange de bonnes pratiques.</p>	Dès 2023
<p>Développement de la Culture à la crèche : - veiller aux appels à projets (partenaires DRETTTS / Reaap / branche Famille) sur les aspects culturels - renforcer les liens avec le référent familles pour monter des projets culture en associant également les équipements du territoire (médiathèques, ludothèque)</p>	2023 à 2026
<p>Mise en place d'actions permettant de faciliter le recrutement de personnel. Exemples : - participation aux forums de l'emploi. - intervention en collège / lycée : présentation des métiers de la Petite Enfance - répondre favorablement aux demandes de stage de découverte métier Petite Enfance, d'apprentissage, de formation en alternance - solliciter l'organisme de formation Chantoiseau - solliciter les personnels des écoles avec une qualification CAP Petite Enfance - Faciliter le recrutement par l'échange des CV des candidats aux postes vacants</p>	2022 à 2026
<p>Mutualisation, le cas échéant, du poste de Référent santé et inclusion (ancien médecin référent de crèche) imposé par la loi Norma. <i>Exemple : solliciter Chantoiseau</i></p>	Dès 2023
<p>Pour les Eaje, maintien d'un niveau de connaissance des dispositifs concourant à favoriser l'accueil des enfants de familles en situation de pauvreté ou d'insertion. <i>Exemples : réunion d'échange autour du label AVIP, collaboration avec Pôle Emploi.</i></p>	2022 à 2026
<p>Pour les Eaje, maintien d'un niveau de connaissance des dispositifs concourant à favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap au sein Eaje et/ou en accueil individuel (<i>Exemples : convention tripartite départemental, dispositif Dahlir</i>)</p>	2022 à 2026

Partenaires associés

- CCSS
- Département : PMI – MDS – MD Autonomie
- Collectivités locales
- Eaje
- Rpe
- Alpaje
- Pôle Emploi
- Collège / écoles
- France Service
- Dahlir
- Médiathèque / ludothèque
- Reaap
- Référent familles

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Maintien de la cohérence entre l'offre et les besoins des familles : cohérence territoriale, cohérence dans le fonctionnement des structures (règlement de fonctionnement, places offertes).
- Amélioration de l'accessibilité aux modes d'accueil : mise en place de projets favorisant l'inclusion des enfants porteurs de handicap et maintien de l'accueil des enfants issus de familles pauvres.
- Réflexions attendues sur la saisonnalité
- Application de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant
- Développements et accompagnements de projets (qualité des projets, nouvelles structures, actions innovantes)
- Evolution des taux de facturation et d'occupation des Eaje
- Evolution du nombre de places d'accueil en Eaje
- Evolution du nombre d'enfants accueillis bénéficiaires de l'AEEH ou inscrits dans un parcours de détection et nombre d'heures facturées
- Evolution du nombre d'enfants de familles pauvres inscrits en Eaje
- Evolution du nombre de structures fonctionnant en horaires atypiques

AXE 1 – PETITE ENFANCE

ACTION 2 : Soutenir l'activité du Rpe et promouvoir l'accueil individuel

Diagnostic / constats

- 29 assistants maternels dont 24% cesseront leur activité à court terme
- Un taux de natalité de 10‰
- Un taux de couverture petite enfance de 60.4% en 2019
- 1 Rpe. 0.6 Etp d'animatrice
- Des observations de l'animatrice de Rpe sur : une baisse des AM, des départs en retraite, un besoin d'itinérance du service Rpe, la nécessaire valorisation le rôle du parent-employeur, un besoin de développer les partenariats avec les équipements du territoire (médiathèque, ludothèque)
- Pas de MAM sur le territoire en 2021

Objectifs opérationnels

- Poursuivre l'activité du Rpe.
- Identifier le Rpe comme le premier lieu d'information, sur l'accueil petite enfance, pour les familles, les partenaires et les professionnels.
- Accompagner la poursuite de la montée en qualité du secteur de l'accueil du jeune enfant.
- Développer la promotion de l'activité des assistants maternels (lutte contre la sous-activité).
- Accompagner les parents dans la définition de leurs besoins d'accueil et en faciliter la communication avec AM

Modalités de mise en œuvre

Action	Calendrier
Mise en œuvre du nouveau référentiel des missions Rpe : adaptation du prochain projet de fonctionnement du relais	2023
Poursuite de la formation continue de l'animatrice Rpe	2023 à 2026
Développement de l'itinérance du Rpe : - organisation d'ateliers dans les communes du territoire - permanences avec l'agent France Service sur les communes du territoire	Dès 2023
Communiquer, accompagner les AM sur les fonctionnalités du site monenfant.fr : - disponibilité des AM - valorisation des AM par le renseignement de leur profil Répondre aux demandes en ligne formulées par les familles sur le site monenfant.fr	Dès 2023
Sensibilisation les AM sur les besoins d'accueil spécifiques des enfants de saisonniers	2023 à 2026
Développement des partenariats entre le Rpe et les acteurs locaux	2022 à 2026
Participation au groupe de travail PMI / Rpe sur l'attractivité du métier AM	Dès 2022

AR Prefecture

005-210501615-20221205-220804-DE Reçu Exemple Accompagnement à l'installation et au suivi des MAM, le cas échéant Exemple mettre à la connaissance des élus le mode d'accueil MAM pour couvrir les territoires sans mode de garde.	2022 à 2026
Déménagement du Rpe dans un lieu d'activité dédié et mieux adapté à l'accueil des enfants sur Briançon : projet de la CCB de construction de la nouvelle citée administrative	2024 / 2025
Accompagnement des parents et futurs parents : - sensibilisation des parents sur la communication avec l'AM, leur rôle d'employeur, les outils à disposition (site monenfant.fr). - participation du Rpe aux informations collectives organisées par la CCSS dans le cadre de l'expérimentation, puis du déploiement du parcours naissance.	2022 à 2026

Partenaires associés

- CCSS
- Département : PMI
- Collectivités locales
- Réseau Rpe
- France Service
- Eaje
- Reaap
- Référent Famille

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Meilleure connaissance des missions du Rpe sur le territoire
- Développement de l'activité des assistants maternels
- Cohérence entre l'offre d'accueil et les besoins des familles
- Pourcentage d'assistants maternels du territoire du Briançonnais fréquentant le Rpe
- Indicateurs liés à la ou les mission(s) renforcée(s) portée(s) par le Rpe
- Suivi statistique réalisé dans le cadre du bilan annuel de fonctionnement du relais
- Evolution du nombre d'AM ayant renseigné leur profil et disponibilités d'accueil sur le site monenfant.fr
- Nombre de formations suivies par l'animatrice Rpe

AXE 1 – PETITE ENFANCE

ACTION 3 : Poursuivre la mise en œuvre d'une fonction de coordination Petite Enfance

Diagnostic / constats

- Une offre d'accueil diversifiée
- 8 Eaje avec des gestions différentes (intercommunale, associative, secteur privé)
- Un taux de couverture petite enfance de 60.4% en 2019
- Pas de MAM sur le territoire en 2021
- Un poste mutualisé : une coordinatrice Petite Enfance également animatrice du Rpe

Objectifs opérationnels

- Favoriser les échanges et renforcer les liens entre professionnels de la petite enfance
- Améliorer la connaissance du territoire et des besoins des familles
- Faciliter la relation partenariale entre la collectivité et la Caf

Modalités de mise en œuvre

Action	Calendrier
Maintien d'un temps de travail consacré à la fonction de coordination petite enfance de 0.4 Etp	2022 à 2026

Partenaires associés

- CCSS
- Département : PMI
- Collectivités locales / associations du territoire
- Réseau Rpe
- France Service
- Eaje
- Référent famille

Résultats attendus

- Animation d'un réseau de professionnels de la petite enfance
- Participation aux diagnostics de territoires ou thématiques
- Assistance et conseil auprès des élus et du COFIL CTG
- Accompagnement à la réalisation des objectifs du plan d'action de la CTG
- Contribution à l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de la CTG

AXE 2 – PARENTALITE

ACTION 4 : Soutenir et développer des actions diversifiées de soutien à la parentalité

Diagnostic / constats

- 48.23% de familles avec enfants sur le territoire, dont 33.75% sont monoparentales
- Une population vieillissante.
- Des dispositifs parentalité activés sur le territoire (Clas, actions Reaap)
- Un projet Familles porté par la MJC CS du Briançonnais qui cesse son activité au 31/12/2022
- Un référent de bassin Reaap
- Pas de Laep sur le territoire
- Une méconnaissance des dispositifs parentalité

Objectifs opérationnels

- Favoriser la qualité des liens parents/enfants aux moments clés de la vie familiale
- Développer les réponses en veillant au maillage territorial
- Adapter les réponses et la sémantique à l'évolution de la parentalité et aux évolutions sociétales

Modalités de mise en œuvre

Action	Calendrier
Poursuivre la mise en œuvre des dispositifs parentalité sur le territoire au regard des remontées de besoins exprimés par les familles et des réalités de territoire observées par les acteurs de terrain : - maintien et développement du dispositif <u>Clas</u> (veille sur les nouveaux porteurs de projets, prendre en compte la question de la mobilité) - maintien des séances de <u>médiations familiales</u> sur Briançon	2022 à 2026
Renforcer les actions et les partenariats dans le cadre du <u>Reaap</u> : - veille sur les porteurs de projets - réponse aux appels à projet en lien avec les besoins des familles - renforcer la communication entre les Eaje et le référent famille, monter des projets communs en réponses à des besoins identifiés (<i>Exemple : la propreté avant l'école</i>) - solliciter la DSDEN pour accompagner au mieux les parents lors de l'entrée à l'école - associer les équipements du territoire : ludothèque, médiathèque Identifier un <u>référent de bassin</u> Reaap	Dès 2023
Poursuite de la mise en œuvre d'un <u>projet famille</u> dont les finalités sont de développer les liens familiaux, parentaux, l'autonomie et la citoyenneté, la solidarité et les initiatives locales.	Dès 2023
Créer un espace dédié à la parentalité, ouverture d'un Lieu accueil Enfant Parent (<u>Laep</u>) :	2026

AR Prefecture

- réalisation d'un diagnostic
- identification du porteur de projet
- définition des modalités de fonctionnement

Actions de communication :

- enrichir les sites internet / réseau sociaux
- adapter le vocabulaire utilisé par les professionnels qui peut paraître stigmatisant
- diffuser de la plaquette départementale de présentation des dispositifs parentalité

2022 à 2026

Partenaires associés

- CCSS
- Département
- DDETSPP
- Education Nationale
- Collectivités locales
- Rpe
- Reaap
- Udaf
- Associations locales

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Evolution de la couverture territoriale en dispositifs Parentalité adaptée aux besoins des familles
- Interconnaissance sur l'offre de services parentalité
- Evolution du nombre d'actions de communication
- Diffusion de la plaquette

AXE 2 – PARENTALITE

ACTION 5 : Identifier et répondre aux besoins des publics vulnérables en soutenant la fonction parentale

Diagnostic / constats

L'offre de services dans le domaine de la parentalité a pour objectif d'offrir aux familles une palette de services, pour les accompagner dans leur rôle de parent, à tous les âges de leur(s) enfant(s).

- Un référent Famille et de bassin Reaap
- Une population vieillissante
- Des Ccas en lien avec les familles, lieu d'accueil, de remontée des besoins
- Une nécessité de maintenir une réflexion sur la prise en compte des besoins de certains publics :
 - o Les familles monoparentales (33.75% sur le territoire),
 - o les familles à bas revenus (53.14% des foyers allocataires à bas revenus sont des familles monoparentales et 17.16% pour les familles avec enfants),
 - o les enfants vivant au sein de familles à bas revenus (27.2% des 0-17 ans)

Objectifs opérationnels

- Identifier et apporter une réponse aux problématiques des publics vulnérables : mono-parent, saisonnier, situation de handicap, situation de précarité.
- Déployer les parcours attentionnés.
- Inscrire la notion de répit parental dans les dispositifs parentalité.

Modalités de mise en œuvre

Action	Calendrier
Répondre aux Appels à projets départementaux portant des actions ciblées sur les publics vulnérables pour répondre aux besoins identifiés du territoire du Briançonnais	2023 à 2026
Intégration de France Service (acteur relais sur le territoire) dans le déploiement de la démarche de parcours aux usagers initiée par la CCSS des Hautes-Alpes <i>Parcours usager : Le "parcours usagers" est une approche qui consiste à se mettre dans les pas de l'usager afin de garantir la simplicité, la rapidité, l'efficacité dans la relation caf-usager.</i>	Dès 2022
Promotion de la notion de répit parental : conduite d'un état des lieux des besoins et des solutions existantes. <i>Exemple : prise en charge d'enfants sur des nuitées.</i>	2026

AR Prefecture

005-210501615-20221205-220804-DE
Reçu le 08/12/2022

Partenaires associés

- CCSS
- Département
- DDETSPP
- Education Nationale
- Collectivités locales
- France Service
- Rpe
- Reaap
- Udaf
- Associations locales

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Prise en compte des besoins des familles dans les actions et services de soutien à la parentalité :
 - o Evolution du nombre d'actions sur public cible.
 - o Evolution des taux de recours par les familles des services de soutien à la parentalité
- Facilité des démarches pour tous les publics : évolution du nombre de personnes accompagnées dans la démarche de parcours.

AXE 3 – JEUNESSE

ACTION 6 : Pérenniser l'offre d'accueil enfance-jeunesse

Diagnostic / constats

- 48.25% des enfants sont âgés de 3 à 12 ans
- Une compétence jeunesse communale
- 6 centres de loisirs fonctionnant sur les temps péri et extrascolaire
- Une offre sur le temps périscolaire peu développée : 3 offres sur le mercredi et 2 sur le périscolaire classique
- Des territoires non pourvus en ACM
- Une problématique de mobilité : le transport des enfants vers les lieux d'accueil est couteux
- Un gestionnaire de 4 ACM qui cessera son activité au 31/12/2022

Objectifs opérationnels

- Maintenir et réguler une offre d'accueil pour les 3-11 ans sur le territoire
- Assurer une continuité de l'accueil et une adéquation des dispositifs entre eux
- Favoriser la communication afin de valoriser la politique jeunesse sur le territoire
- Favoriser une dynamique de réseau

Modalités de mise en œuvre

Action	Calendrier
<p>Penser les projets et futurs projets à une échelle territoriale pertinente. Anticiper la cessation d'activité du gestionnaire MJC CS du Briançonnais.</p> <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien de l'offre sur le territoire pour l'été : ouverture de 2 ACM communaux <p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - refaire un état des lieux de l'offre jeunesse sur le territoire - mise en place d'ACM multi-site pour l'organisation de l'accueil périscolaire et extrascolaire : mutualisation des moyens (locaux, personnels de direction) - réflexion sur développement et/ou création de structure en cohérence avec les structures présentes sur le territoire 	2022 à 2026
<p>Propositions d'actions visant à faciliter l'adaptation des enfants et des jeunes aux nouvelles structures accueil. Favoriser les passerelles entre crèche/école, école/périscolaire, Alsh/Accueil ados etc. (Exemple : journées de découverte, d'immersion.) Faire un état de lieux des actions existantes, vérifier leur opportunité, leur temporalité.</p>	2023 à 2026
<p>Actions de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - articles dans les bulletins communaux à publier - enrichir les sites internet / réseau sociaux 	2023 à 2026

AR Prefecture

005-210501615-20221205-220804-DE
Reçu de titre
Actions d'échanges entre acteurs locaux :

Identifier tous les acteurs : animation, prévention, insertion, santé ...

- proposer des temps d'échange propice à l'interconnaissance, la coordination
- Accompagner les équipes sur des thématiques transversales. *Exemple : organisation de formation en interne.*

2023 à 2026

Partenaires associés

- CCSS
- SDJES
- Département – Service Jeunesse et PMI (agrément – 6 ans)
- Collectivités locales
- Education Nationale
- Gestionnaires ACM

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Une couverture territoriale en offre jeunesse adaptée aux besoins des enfants et des jeunes
- Evolution du nombre d'ALSH créés ou développés,
- Nombre d'animateurs Bafa formés,
- Nombre de formations Bafa organisées,

AXE 3 – JEUNESSE

ACTION 7 : Favoriser l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté pour les 12-25 ans

Diagnostic / constats

- 39.52% des enfants sont âgés de 12 à 19 ans
- Des accueils de loisirs sur les temps péri et extrascolaire
- Une offre 12-17 ans en ACM peu développée
- Un Promeneur du Net
- Un Point Accueil Ecoute Jeunes
- Des services de préventions et d'orientation pour les jeunes
- Une compétence jeunesse communale
- Des jeunes qui quittent le territoire
- Des difficultés de recrutement pour les gestionnaires de structure jeunesse liées, entre autres, aux difficultés d'accès au logement, à la non attractivité des métiers de l'animation

Objectifs opérationnels

- Développer les dispositifs jeunesse sur le territoire
- Favoriser la formation des personnels et accompagner leur montée en compétences
- Maintenir les dispositifs de prévention sur le territoire
- Renforcer la communication autour des enjeux de la jeunesse
- Développer les partenariats entre les acteurs de la jeunesse

Modalités de mise en œuvre

Action	Calendrier
Organisation d'un accueil des 12-17 ans correspondant à leurs besoins : <ul style="list-style-type: none"> - organiser des sorties, activités ponctuelles, mini séjours, stages, repas partagés - proposer un lieu d'accueil dédié : <ul style="list-style-type: none"> * modalités de fonctionnement plus souples et adaptées aux jeunes * avoir un lieu sur la ville centre à l'année et d'autres lieux d'accueil en vallée (itinérance) - avoir les équipes d'animation présentes dans les établissements scolaires, les équipements du territoire (ludothèque, FabLab...) - faire un état de lieux des offres jeunesse afin de diffuser les bonnes pratiques (<i>Exemple : expérience la mairie de Saint Chaffrey</i>) Etudier l'opportunité d'une déclaration Accueil de jeunes auprès du Sdjes et de la mise en œuvre d'un projet PS Jeunes	2022 à 2026
Accompagnement des projets innovants favorisant la prise d'initiative des jeunes. <i>Exemple : Appel à projet départemental Jeunes</i>	2023

AR Prefecture

Mise en place d'action de professionnalisation

005-210501615-20221205-220804-DE

Recours BAF 2

- diffuser d'une plaquette sur les aides financières

- communiquer sur les aides locales (Exemple de la mairie de Briançon)
- collaborer avec le lycée : diffusion d'information sur les sessions de formation via Pronote

2023 à 2026

Renforcer l'attractivité des métiers de l'animation jeunesse (description des métiers, lever les représentations négatives) en investissant les établissements scolaires, en participant aux forums de l'emploi...

Accompagnement des jeunes dans leur accès à l'autonomie :

- présenter les métiers possibles sur le territoire afin d'éviter le départ des jeunes
- instaurer une culture « montagne » chez les ados en développant des partenariats avec des entreprises, employeurs locaux (UCPA, Compagnie des Alpes, Parc National des Ecrins) pour faire découvrir aux jeunes les métiers (Exemple : activités type évènementiel)
- enrichir les projets pédagogiques des ACM, des actions CLAS avec un axe dédié à la découverte des métiers
- diffuser l'information concernant la possibilité de faire des stages en partenariat avec la CCI

2023 à 2026

Poursuite des actions de Prévention :

- Maintien des partenariats avec la MDA, le CISPD et autres structures : réponses aux sollicitations, accompagnement des jeunes, présence aux événements jeunesse organisés (forums, concerts etc.)
- Maintien du Point Accueil et Ecoute Jeunes

2022 à 2026

Maintien d'un Promeneur du Net sur le Briançonnais et travail en lien avec les animateurs jeunes du territoire

2023

Actions de communication :

- articles dans les bulletins communaux
- enrichir les sites internet / réseau sociaux

2022 à 2026

Actions d'échanges entre acteurs locaux :

- identifier tous les acteurs : animation, prévention, insertion, santé ...
- proposer des temps d'échange propice à l'interconnaissance, la coordination
- Accompagner les équipes sur des thématiques transversales. Exemple : organisation de formation en interne.

2023 à 2026

Partenaires associés

- CCSS
- SDJES
- Département
- Collectivités locales
- Maison des Adolescents
- CISPD
- Gestionnaires de structures jeunesse
- Associations locales (4.3.2.A, ...)

AR Prefecture

005-210501615-20221205-220804-DE
Reçu le 08/12/2022

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Une dynamique partenariale sur la jeunesse
- Une meilleure prise en compte des besoins des enfants et des jeunes
- Nombre d'animateurs Bafa formés,
- Nombre de formations Bafa organisées,
- Evolution du nombre de projets jeunes (AAP) et nombre de jeunes impliqués sur le territoire

AXE 4 – ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

ACTION 8 : Mettre en œuvre un projet social intercommunal

Diagnostic / constats

- Un centre social agréé par la CCSS jusqu'au 31/12/2022.
- Une compétence intercommunale. Une convention d'objectifs liant la CCB et la MJC CS du Briançonnais pour la mise en œuvre d'un projet social sur le territoire
- Un gestionnaire, MJC CS Briançonnais, qui cesse ses activités au 31/12/2022.

Objectifs opérationnels

- Maintenir un équipement de proximité, un lieu d'animation de la vie sociale pour les habitants du territoire
- Maintenir le lien et la cohésion sociale sur le territoire
- Poursuivre la mise en œuvre d'un projet famille dont les finalités sont de développer les liens familiaux, parentaux, l'autonomie et la citoyenneté, la solidarité et les initiatives locales.

Modalités de mise en œuvre

Action	Calendrier
Identification du porteur des projets social et famille et organisation de la gouvernance : <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un comité de projet - mise en place d'un comité technique 	2022
Réalisation d'un diagnostic de territoire permettant d'identifier les enjeux et problématiques : <ul style="list-style-type: none"> - sollicitation d'un partenaire externe pour une aide à l'accompagnement - organisation d'ateliers participatifs - organisation de réunions publiques 	2022
Constitution de l'équipe en respectant les critères réglementaires de qualification : <ul style="list-style-type: none"> - fonction pilotage : direction, accueil, gestion comptable - fonction famille : référent famille 	2023
Définition des axes prioritaires et des objectifs opérationnels du projet social, du projet famille et mise en œuvre	2023 à 2026
Intégration et participation à l'enquête annuelle SENACS (Système d'Echanges National des Centres Sociaux)	2023 à 2026

AR Prefecture

005-210501615-20221205-220804-DE
Reçu le 08/12/2022

Partenaires associés

- CCSS
- Département
- Collectivités locales
- Association 4.3.2.A
- Union des Centres Sociaux
- Associations du territoire

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Mise en œuvre d'un projet social agréé par la CCSS
- Mise en œuvre d'un projet Famille agréé par la CCSS
- Maintien du taux de couverture territorial en structure AVS

AXE 4 – ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

ACTION 9 : Soutenir les acteurs de l'animation de la vie sociale

Diagnostic / constats

- Un centre social agréé par la CCSS jusqu'au 31/12/2022
- De multiples équipements, associations sur le territoire

Objectifs opérationnels

- Soutenir le réseau des acteurs de la vie sociale
- Accompagner les acteurs de la vie sociale, notamment dans leurs actions d'aller-vers
- Maintenir et renforcer les partenariats locaux

Modalités de mise en œuvre

Action	Calendrier
Identification des acteurs intervenants dans le champ de l'animation de la vie sociale (Exemple : diffusion d'une plaquette)	2022 à 2026
Maintien d'une réflexion attentionnée sur le fonctionnement des équipements et services : <ul style="list-style-type: none"> - proposer des horaires d'ouvertures pertinents - communiquer sur les publics pouvant être accueillis (exemple : créneaux réservés pour les écoles) - déterminer les lieux d'accueil : quels lieux sont les plus adaptés afin d'avoir la meilleure fréquentation possible et éviter le sentiment de stigmatisation des habitants (exemple : salle en mairie) - maintenir une accessibilité financière : gratuité, participation en fonction des ressources - équiper les acteurs locaux afin de pallier les problèmes de mobilité (exemple pallier le manque et le coût élevé des transports par l'achat de véhicules adaptés, « aller vers » et non « faire venir ») 	2022 à 2026
Actions de communication sur les équipements, actions existantes et concourant à l'animation de la vie sociale : <ul style="list-style-type: none"> - identifier les canaux : presse, sites internet, réseaux sociaux... - identifier les supports à utiliser : papier, bulletins communaux... 	2022 à 2026
Actions de communication et de valorisation des partenariats : <ul style="list-style-type: none"> - communiquer sur les actions communes - avoir une veille sur les partenaires potentiels permettant de répondre aux besoins des habitants 	2022 à 2026
Veille sur les Appels à projets avec le partage des calendriers de programmation, une réflexion commune sur l'organisation d'évènements afin d'éviter les doublons	2022 à 2026

AR Prefecture

005-210501615-20221205-220804-DE
Requ

Mise en place de temps d'échange entre les acteurs locaux pour le partage et l'échange des bonnes pratiques.

2026

Partenaires associés

- CCSS
- Département
- Collectivités locales
- Médiathèque, bibliothèques, réseau des médiathèques
- Ludothèque
- Théâtre, Conservatoire, Beaux-Arts
- Associations du territoire

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Dynamisme de la vie sociale locale
- Reconnaissance des acteurs locaux

AXE 5 – ACCES AUX DROITS

ACTION 10 : Maintenir et développer l'offre d'accès aux droits

Diagnostic / constats

- Deux France Services (FS) : Briançon et La Grave
- Des permanences France Services organisées sur 10 communes du territoire
- Des FS qui réunissent de nombreux organismes et sont reconnues par les habitants du territoire
- Des professionnels saisonniers qui peinent à se faire reconnaître dans leurs droits

Objectifs opérationnels

- Favoriser l'interconnaissance et la dynamique de réseau
- Accompagner de manière attentionnée les publics en difficultés
- Développer une approche globale de la situation de l'utilisateur

Modalités de mise en œuvre

Action	Calendrier
<p>Actions de communication à destination des partenaires et des usagers afin d'identifier les services et les missions des France Services sur les territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation des mairies pour une diffusion avec les bulletins communaux, dans les boîtes aux lettres ... - Plaquette informative en libre-service : agences postales et mairies - Organisation de portes ouvertes - Mise en place de l'enseigne lumineuse 	2022 à 2026
<p>Maintien d'un accueil de proximité de type France Services pour tous les publics en renforçant l'accueil des personnes en difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuer « l'aller – vers » les publics : permanences des FS et du Conseiller Numérique dans les communes - Maintenir et développer des permanences de partenaires dans les FS sur les communes dépourvues - Porter une attention sur l'itinérance : les locaux sur les territoires seront-ils fréquentés par les habitants ? (adéquation avec les besoins, les habitants se sentent-ils en confiance, lieu qui peut « faire peur », sentiment de manque de confidentialité). - Anticiper les sorties de dispositifs pour rendre autonome les usagers : mise en place d'actions d'accompagnement avec les travailleurs sociaux. 	2022 à 2026
<p>Soutien aux actions déployées par les partenaires favorisant la lutte contre l'illettrisme ainsi que l'accompagnement au numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire au préalable un état des lieux des missions des accompagnateurs 	2022 à 2026

AR Prefecture

005-210501615-20221205-220804-DE Reçu le 08/12/2022	numériques : où sont-ils, pour quels publics, pour faire quoi ? Poursuivre le projet Européen de lutte contre l'illettrisme - Etudier l'opportunité et la viabilité de mettre en place un poste d'écrivain public	
Développement de la démarche de parcours (séparation, naissance, précarité) : - avec France Services positionné comme relais de territoire, - avec la participation du Relais Petite Enfance dans le cadre du parcours naissance		2022 à 2026
Poursuite de la méthodologie d'accompagnement des usagers utilisée par FS basée sur l'expérimentation		
Maintien des partenariats et de l'accompagnement transversal des usagers (exemple : intégration de FS dans les temps de rencontres des travailleurs sociaux)		2022 à 2026
Porter une attention particulière aux travailleurs saisonniers et aux personnes étrangères dans la mobilisation de leurs droits : logements, santé.		2022 à 2026

Partenaires associés

- CCSS
- Département
- Espaces France Services
- MSA
- Collectivités locales
- CCAS
- Maisons des Solidarités
- Centre social

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Lisibilité, pour les partenaires des dispositifs et services d'accès aux droits
- Facilité des démarches pour tous les publics
- Evolution du nombre de personnes accompagnées dans les EFS et dans le cadre des parcours
- Nombre de personnes ayant participé à des actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
- Cartographie des accompagnateurs numériques

AXE 6 – PREVENTION

ACTION 11 : Articuler les actions de santé publique de la CPTS avec les missions sociales de la CCB

Diagnostic / constats

- Éléments de diagnostic de territoire convergents entre projet de santé de la CPTS et la CTG
- Mission de la CPTS : coordonner les acteurs du sanitaire et social
La dynamique de la CPTS est inclusive, c'est à dire que celle-ci est ouverte à toutes les catégories de professionnels de santé. Cette exigence est reflétée par ses statuts et sa méthode d'élaboration du projet de santé. Actuellement, sont présents dans le CA : 4 IDEL, 2 médecins généralistes, 2 pharmaciens, et 2 kinésithérapeutes. Il est prévu d'inclure au sein du CA de nouveaux professionnels de santé issus du territoire des Écrins (pour équilibrer le CA sur le plan territorial), et issus d'autres corps de métier (pour équilibrer la pluri professionnalité).

Accès aux Droits

- Difficultés d'accès aux droits des travailleurs saisonniers
- Difficultés d'accès aux droits des personnes venant de pays frontaliers

➤ **Action de la CPTS : prévention des saisonniers ; accès aux droits des patients sans médecin traitant (MT) ; transfrontalité (non encore initié)**

Manques en matière d'offre de santé

- L'offre de soins de premier recours : des manques ressentis et une inquiétude pour l'avenir en ce qui concerne l'offre en médecine générale libérale
- L'offre libérale spécialisée : des manques ressentis pour quasi toutes les spécialités
- L'offre hospitalière : un turn-over à l'origine d'une distension des liens avec les autres acteurs de santé du territoire ; une incertitude sur l'avenir de services hospitaliers + arrivée de nombreux médecins italiens
- Des manques concernant la prise en charge des personnes âgées dépendantes

➤ **Action de la CPTS : développement du télé-soin ; accompagnement des nouvelles structures d'exercice coordonné et des professionnels de santé (PS) ; transfrontalité (non encore initié)**

Manques et dysfonctionnements en matière de prévention

- Les comportements à risques et les addictions : une problématique qui touche notamment les jeunes, les travailleurs saisonniers et les populations précaires
- Une certaine méfiance vis-à-vis des vaccinations ?
- L'alimentation : un champ de prévention à investir

➤ **Action de la CPTS: prévention des saisonniers; prévention des addictions en milieu scolaire; prévention obésité infantile; relais des campagnes de vaccination**

Difficultés de prise en charge des problèmes de santé mentale

- Un déficit d'offre en psychiatrie

Des conséquences négatives des conditions de vie et de l'habitat sur l'état de santé

- Santé et logement des saisonniers et des personnes âgées isolées/précaires

➤ **Action de la CPTS : prévention des saisonniers ; Equipe mobile de santé visuelle (EMSV) ; projet de thèse Infirmier en pratique avancée (IPA)**

Organisation générale de l'offre de santé

- Coordination des acteurs sur certains parcours
- La visibilité et les représentations de l'offre locale de santé

➤ **Action de la CPTS : animation et coordination territoriale ; élaboration d'un annuaire des compétences détaillées des professionnels de santé libéraux (PSL) puis des acteurs du sanitaire et du social**

Objectifs opérationnels

- Articuler les actions et missions de santé aux déterminants sociaux de la santé.
- Coordonner les dynamiques des professionnels du soin et celles des élus et associations.
- Valoriser et communiquer sur les projets locaux.
- Favoriser la mobilisation des habitants.

Modalités de mise en œuvre

Les acteurs de la CPTS Briançonnais-Écrins s'engagent à débiter un travail avec la Communauté de Communes du Briançonnais, dans les domaines qui se croisent selon leur deux diagnostics, et notamment sur :

- « *l'aide et l'accompagnement à domicile* » : missions préventives dans des domaines de **périnatalité**, et de **ruptures familiales**, en lien avec les professionnels de santé libéraux et hospitaliers.
- Mission de prévention des **travailleurs saisonniers** : accès aux soins et prévention des addictions
- Mission de prévention des **adolescents** : prévention des addictions, et suivi du « mal-être » (lien pédo-psychiatrie)
- **Parentalité** : lieu d'accueil parents/enfants, doublé d'un lieu d'accueil de personnes victimes de violences faites aux femmes (VFF) et intrafamiliales (VIF) ?

Partenaires associés

Professionnels de santé

Partenaires de la CPTS :

- DAC 05
- SSIAD Briançon et l'Argentière la Bessée
- CCAS
- ADMR 05

AR Prefecture

005-210501615-20221205-220804-DE
Reçu le 08/22/2022

- Collectivités : CCB et CCPE, communes de Briançon et l'Argentière la Bessée, communes des Communautés de communes

- Fondation Edith Seltzer
- Centre hospitalier des Escartons de Briançon
- Convention entre la CPTS et la Mutualité française

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Nombres de rencontres entre la CCB et la Coordinatrice CPTS
- Nombre de projet commun Ctg / Cpts

ANNEXE 4 – Décisions :

- du conseil communautaire de la Communauté de communes du Briançonnais en date du
- du conseil municipal de la ville de Briançon en date du ...
- du conseil municipal de la ville de Cervières en date du ...
- du conseil municipal de la ville de La Grave en date du ...
- du conseil municipal de la ville du Monêtier Les Bains en date du ...
- du conseil municipal de la ville de Montgenèvre en date du ...
- du conseil municipal de la ville de Névache en date du ...
- du conseil municipal de la ville de Puy-Saint-André en date du ...
- du conseil municipal de la ville de Puy-Saint-Pierre en date du ...
- du conseil municipal de la ville de Saint-Chaffrey en date du ...
- du conseil municipal de la ville de La Salle Les Alpes en date du 13 octobre 2022
- du conseil municipal de la ville de Val des Prés en date du ...
- du conseil municipal de la ville de Villar d'Arène en date du ...
- du conseil municipal de la ville de Villard-Saint-Pancrace en date du ...